



COMMUNE DE CROY

COMMUNE DE CROY

PLAN ENERGIE ET CLIMAT COMMUNAL (PECC)



CROY

Version n°5, le 17 juin 2024

Auteurs du document : Noé Tallon, Marie-Claude Bay, Municipalité

Mandataire : Planair SA

Contexte

- Le monde et la Suisse sont touchées par les changements climatiques en cours et à venir. Dans ce contexte, le Canton de Vaud a défini une politique climatique et des priorités. Les communes ont un rôle important à jouer dans la réponse à ces enjeux. Outre leur devoir d'exemplarité, elles ont de nombreuses responsabilités dans les domaines de la **réduction** des émissions de GES (énergie, mobilité, achats publics, etc.) et de l'**adaptation** aux changements climatiques (gestion des espaces verts ou des cours d'eau, protection de la population, etc.). De plus en plus de communes vaudoises l'ont bien compris et sont engagées dans des démarches proactives.
- Une action ambitieuse en matière climatique constitue une **opportunité économique**¹. Elle réduit la dépendance à l'importation d'énergie fossile (mazout, gaz naturel) et ouvre de nouveaux marchés aux entreprises de nos régions (Isolation des bâtiments, cleantechs, etc.). Elle permet d'**éviter des coûts futurs** (on parlera des coûts de l'inaction²) : investir maintenant, c'est éviter des coûts bien plus importants ces prochaines décennies (pertes économiques dues aux catastrophes naturelles, décès, coûts de la santé et baisse de la productivité en lien avec la chaleur, etc.)
- La mise en place de mesures pour lutter contre le réchauffement climatique et pour s'adapter aux changements climatiques implique également des conséquences positives à court et moyen terme dans plusieurs domaines, avec de **multiples bienfaits pour la qualité de vie** (amélioration de la qualité de l'air, sécurisation des espaces publics, amélioration paysagère, etc.).

Avant-propos de la Municipalité

- En conséquence et pour toutes ces raisons, la Municipalité de Croy affirme ici sa volonté de mettre en œuvre des actions sur son territoire pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre de cette planification et ainsi participer aux avancées au niveau climatique et environnemental.
- **Le présent Plan énergie et climat communal (PECC) concrétise cette volonté.** Il a été élaboré en suivant le modèle proposé par l'Etat de Vaud dans le cadre du programme PECC. Il s'agit d'un document de planification directrice, qui donne un fil conducteur aux décisions communales en matière d'énergie, de climat et de durabilité pour les trois prochaines années.

¹ Le dernier rapport de la Commission mondiale sur l'économie et le climat (GCEC, 2018) estime qu'avec une action forte pour le climat, il y a un potentiel global de gains économiques directs de 26'000 milliards USD d'ici 2030.

² Selon le rapport de l'OCDE sur les conséquences économiques des changements climatiques (2016), si la hausse des températures se poursuit, la perte du PIB pourrait atteindre 10 % à la fin du siècle

Table des matières

CONTEXTE	2
AVANT-PROPOS DE LA MUNICIPALITE	2
1. INTRODUCTION.....	4
Les enjeux sur le territoire cantonal.....	4
La nécessité d'une action cohérente à tous les niveaux	5
2. ETAT DES LIEUX	6
La commune en bref	6
Profil climatique.....	9
3. VISION ET OBJECTIFS.....	28
Vision à l'horizon 2050.....	28
Objectifs à l'horizon 2030	29
4. PLAN D'ACTION	31
Actions du bloc Energie et mobilité.....	35
Actions du bloc Adaptation aux changements climatiques	37
5. GOUVERNANCE ET SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE.....	39
Gouvernance	39
Sources de financement.....	39
Suivi de la mise en oeuvre	40
6. COMMUNICATION DU PECC.....	40
7. CONCLUSION.....	41
8. ANNEXE.....	42
Annexe 1 : Programme de la soirée avec la population du 25.09.2023	42
Annexe 2 : Présentation faite à la population le 25.09.2023	42
Annexe 3 : Synthèse de la soirée du 25.09.2023 et principaux résultats	42
Annexe 4 : Le formulaire d'enquête réalisé auprès des habitants.....	42
Annexe 5 : Le fichier Excel d'analyse des résultats de l'enquête	42
Annexe 6 : Tableau de suivi des actions complété par la Municipalité	42

1. Introduction

Les enjeux sur le territoire cantonal

a. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'échelle du territoire vaudois

Selon le bilan carbone cantonal, les principales sources d'émissions GES du territoire vaudois sont la mobilité, notamment l'utilisation des véhicules à moteur (43 %), et la production de chaleur dans les bâtiments et l'industrie (36%). L'agriculture et les sols émettent 10% des GES et le reste des émissions GES provient des procédés industriels hors chaleur et de la gestion des déchets. A ces émissions GES territoriales s'ajoutent des émissions GES extra-territoriales par exemple dues à notre consommation et à l'achat de biens. Ces émissions extra-territoriales sont une part importante du bilan carbone vaudois, environ 1.5x des émissions territoriales ou ~60% du total des émissions GES.

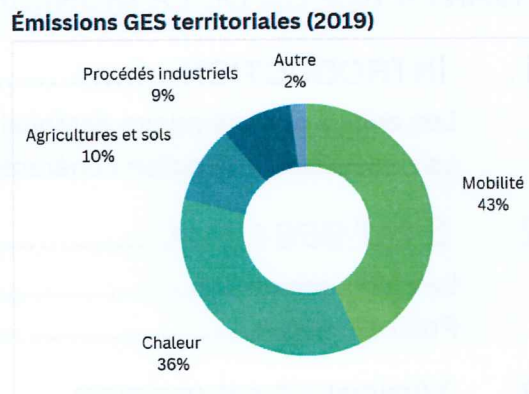


Figure 1 : Répartition des émissions de GES (données 2015)

La Commune de Croy a des leviers d'action et des responsabilités importantes pour contribuer à l'effort de réduction des émissions de GES, en particulier dans les domaines de l'énergie et de la mobilité. Les principaux postes d'émissions sur le territoire de la commune sont identifiés dans la partie 2 du présent document.

b. Les effets du changement climatique à l'échelle du territoire vaudois

Les changements climatiques sont déjà visibles et vont se renforcer à l'avenir. Ils se caractérisent par des étés très secs et plus chauds, des journées tropicales plus nombreuses, de fortes précipitations et des hivers peu ou pas enneigés à basse et à moyenne altitude³. Ces modifications du climat sont susceptibles d'entraîner des impacts irréversibles, tels que la disparition de certaines essences forestières (épicéa par exemple), une perte importante de la biodiversité, une augmentation des décès en période de canicules, des pénuries d'approvisionnement en eau ou encore des conséquences économiques très marquées pour de nombreux secteurs.

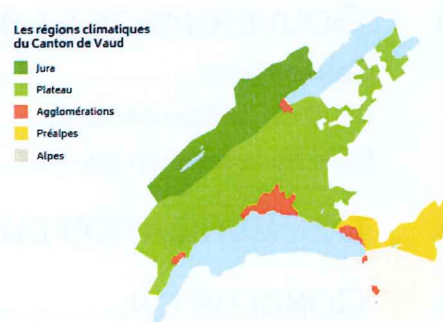


Figure 2 : Les 5 régions climatiques du Canton de Vaud

Les changements climatiques évalués pour le Canton de Vaud⁴ sont comparables à ceux envisagés au niveau national. Toutefois, la diversité géographique du territoire cantonal (altitude, type de végétation, déclivité, etc.) implique de tenir compte des conséquences climatiques différenciées selon les régions climatiques (Jura ; Plateau ; Alpes et Préalpes ; Agglomérations). A titre d'exemple, les mesures liées à une intensification des sécheresses estivales seront distinctes en plaine (besoins d'irrigation pour l'agriculture, débit minimum des cours d'eau pour la faune aquatique), en montagne (état des forêts protectrices contre les dangers naturels, le feu etc.) ou en milieu urbain (îlots de chaleur).

Pour minimiser les risques et augmenter la résilience du territoire, la Commune de Croy a des leviers et des responsabilités importantes dans des domaines tels que la biodiversité, la prévention et la

³ National Center for Climate Services NCCS, CH2018 – Scenarios climatiques pour la Suisse, <https://www.nccs.admin.ch/nccs/fr/home/changement-climatique-et-impacts/scenarios-climatiques-suisse.html>

⁴ Changements climatiques du Canton de Vaud - Synthèse et Annexes

gestion des dangers naturels et des cours d'eau. Les principaux enjeux d'adaptation sur le territoire de la commune sont identifiés dans la partie 2 du présent document.

La nécessité d'une action cohérente à tous les niveaux

Niveau fédéral

La Confédération a ratifié l'Accord de Paris de 2015, s'engageant à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour la limiter à 1.5 °C. Ce faisant, elle s'est engagée à diminuer de moitié les gaz à effet de serre émis à l'intérieur des frontières suisses d'ici à 2030 par rapport à leur niveau de 1990, avec la possibilité de réaliser jusqu'à 40 % de ces réductions à l'étranger. En août 2019, prenant acte des derniers travaux du GIEC, le Conseil fédéral s'est engagé à viser zéro émission nette dès 2050. Les politiques énergétiques et climatiques fédérales doivent notamment permettre d'atteindre cet objectif.

La Stratégie énergétique 2050 a pour objectif de réduire de 54 % la consommation d'énergie finale par habitant-e par an d'ici à 2050 – année de référence 2000 – en améliorant l'efficacité énergétique et en accélérant le développement des énergies renouvelables, ainsi qu'à sortir progressivement du nucléaire. Le peuple suisse a accepté en 2017 la loi révisée sur l'énergie pour mettre en œuvre cette stratégie. Le 1^{er} janvier 2018, la nouvelle loi et les dispositions d'exécution sont entrées en vigueur.

Niveau cantonal

Le Canton de Vaud a quant à lui adopté en 2019 sa nouvelle Conception cantonale de l'énergie (CoCEn). Elle a pour objectif de réduire la consommation d'énergie finale par habitant-e de 44 % en 2035 et de 57 % en 2050, par rapport à l'année de 2000. Elle vise également un approvisionnement énergétique couvert à 35 % par des énergies renouvelables en 2035 et à 50 % en 2050.

Le Plan climat vaudois 1^{ère} génération, adopté en juin 2020, vise une réduction de 50 % à 60 % des émissions de GES du territoire cantonal d'ici 2030, avec comme année de référence 1990. La neutralité carbone est visée d'ici à 2050. Afin d'atteindre ces deux objectifs, les objectifs 2035 de la CoCEn ont été ramenés à 2030. Pour l'adaptation, les objectifs sont à la fois de préparer les systèmes humains (santé, économie) et naturels (biodiversité, sol, eau, forêt, etc.) aux effets des changements climatiques et en réduire les vulnérabilités⁵. L'atteinte des objectifs cantonaux ne sera possible qu'avec les efforts de l'ensemble de la collectivité, qu'il s'agisse des communes, des entreprises ou des citoyennes et citoyens.

Depuis juin 2023, l'Etat et les communes doivent, dans l'exercice de leurs tâches, atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 au plus tard. A cette fin, ils élaborent des plans d'action avec des objectifs intermédiaires pour 2030 et 2040, selon l'article 179b de la Constitution vaudoise.

Niveau communal

Les communes ont des leviers importants en matière de réduction des émissions et d'adaptation aux changements climatiques. Leur proximité avec la population et leurs connaissances fines du territoire en font des partenaires indispensables à l'atteinte des objectifs climatiques fédéraux et cantonaux. Afin de les soutenir dans l'élaboration d'une politique énergétique et climatique cohérente et ambitieuse, le Plan climat vaudois a prévu des mesures d'accompagnement ciblées.

Le présent Plan énergie et climat communal (PECC) s'appuie sur les outils et ressources mises à disposition par le Canton. Il est structuré comme suit :

- ❖ Un état des lieux (partie 2) est d'abord réalisé pour dresser le profil énergétique et climatique du territoire communal.
- ❖ Sur cette base, la vision à long terme et les objectifs à moyen terme que se donne la Municipalité sont détaillés (partie 3).

⁵ Fait qu'un-e individu-e, une espèce ou un milieu subisse un dommage en lien avec une perturbation, notamment environnementale ou climatique.

- ❖ Un plan d'action concret sur trois ans est ensuite détaillé (partie 4) autour de trois axes : mesures transversales ; mesures énergétiques et de réduction ; mesures d'adaptation.
- ❖ Enfin la gouvernance et le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions (partie 5), ainsi que sa communication auprès de la population (partie 6), sont présentés.

2. Etat des lieux

La commune en bref

Présentation

La Commune de Croy, du district du Jura-Nord vaudois, recense 397 habitant-e-s (au 31.12.2020) pour une superficie de 449 ha. Située à une altitude de 644 m, la Commune est localisée en plein cœur du Vallon du Nozon, rivière passant sur le flanc sud du village. La Commune est entourée de forêts lui appartenant en partie.

L'économie de Croy a longtemps reposé sur l'agriculture. Aujourd'hui, elle repose sur une exploitation agricole bio, quelques entreprises, une épicerie et un restaurant. De plus, les habitants dépendent d'un emploi à l'extérieur du village. Ses paysages naturels, propices à de nombreuses balades en plein air, font de Croy une destination appréciée des amoureux de la nature.

La Commune de Croy est dynamique, avec plusieurs sociétés locales vivantes et fait partie de plusieurs associations intercommunales, notamment l'association des communes du Vallon de Nozon. Les habitants de Croy sont attachés à leur commune et prennent soin de préserver leur patrimoine.



Démarches existantes

En matière d'énergie, de climat et de durabilité, la Commune est déjà impliquée dans les démarches suivantes et mène, en outre, différentes actions dans les domaines couverts par le PECC :

- Biodiversité : réseau écologique de Orbe à Croy (70 agriculteurs dont 1 à Croy)

- Covano : association des communes du Vallon du Nozon (Croy, Vaulion, La Praz, Juriens, Romainmôtier-Envy, Bretonnières, Bofflens et Agiez)
- Analyse énergétique CECB+ sur les bâtiments communaux a déjà été réalisée
- Eclairage public : extinction de 00h-05h, sauf route cantonale (LED et diminution de puissance).
- Commission intercommunale pour l'énergie via la Covano (avec les communes de Croy, La Praz, Juriens, Romainmôtier-Envy, Bretonnières)
- Mini déchetterie dans le village facilitant le tri
- Boîte à livres et jeux de société à l'administration communale, et dans le village (initiative citoyenne).
- Organisation de vide-greniers sur la commune (initiative citoyenne).
- Etude roue à aube en cours
- Concept de gestion de l'eau potable (en cours d'organisation avec 3 à 5 communes)

Si la démarche PECC est nouvelle pour la Municipalité, la description ci-dessus des actions entreprises démontrent l'intérêt pour les thématiques. Le Conseil communal souhaite coordonner ces différentes actions dans un PECC afin d'avoir une véritable stratégie.

Le tableau ci-dessous classifie les différentes actions en cours ou entreprises selon les grandes thématiques définies par le Canton :

Thème	Actions réalisées	N° Fiche-action PECC
Stratégie - planification	Covano : association des communes du vallon de Nozon (Croy, Vaulion, La Praz, Juriens, Romainmôtier-Envy, Bretonnières, Bofflens et Agiez)	
Transversal	Mini déchetterie dans le village facilitant le tri Boîte à livres et jeux de société à l'administration communale, et dans le village (initiative citoyenne). Organisation de vide-grenier sur la commune (initiative citoyenne).	T6 « Réduire, réutiliser et recycler les déchets »
Energie & mobilité	Concept d'éclairage public : extinction de 00h-05h, sauf route cantonale (LED et diminution de puissance). Rénovations des bâtiments communaux : Une analyse énergétique CECB+ sur les bâtiments communaux a déjà été réalisée Commission intercommunale pour l'énergie via la Covano (avec les communes de Croy, La praz, Juriens, Romainmôtiers-Envy, Bretonnières) Etude roue à aube en cours	E12 « Eclairage public » E11 « Exemplarité dans la conception et l'exploitation des bâtiments communaux »

Adaptation aux changements climatiques	Biodiversité : réseau écologique de Orbe à Croy (70 agriculteurs dont 1 à Croy)	C17 « Biodiversité »
	Concept de gestion de l'eau potable (en cours d'organisation avec 3 à 5 communes)	C19 « Gestion de l'eau »

Grâce à un travail de collaboration entre la commune de Croy et le bureau Planair mandaté pour l'accompagnement lié à ce PECC, ainsi que grâce aux outils mis à disposition par le Canton de Vaud, un état des lieux de la commune d'un point de vue climatique et énergétique a pu être établi.

Une majorité des outils utilisés pour ce PECC sont disponibles publiquement via ce lien : <https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/climat-et-durabilite/plan-energie-et-climat-communal-pecc/outils-pratiques>. D'autres liens sont cités comme source directement dans le rapport.

Profil climatique

Le profil climatique de la Commune de Croy a été réalisé en 2023 sur la base des outils fournis par le Canton et est présenté ci-dessous. Il donne les indications de base nécessaires à la bonne compréhension des principaux postes d'émissions de gaz à effet de serre, ou GES (volet 1) et des principaux enjeux d'adaptation (volet 2) sur le territoire de la commune.

Volet 1 : Principaux postes d'émissions de GES

Les données présentées dans ce volet sont issues de l'outil de bilan carbone simplifié fourni par le canton et ont été complétées par des données transmises par la commune.

Le bilan sur les émissions de GES inclut l'ensemble des postes d'émissions et différencie :

- **Les émissions directes**, émises sur le territoire
- **Les émissions indirectes**, émises à l'extérieur du territoire

L'ensemble représente le bilan communal complet des émissions de GES pour la commune (voir le bilan carbone ci-dessous).

Le bilan de la commune est divisé en deux périmètres :

- Le premier périmètre est celui du territoire communal et de ses habitants,
- Le deuxième est celui de l'administration communale, avec les émissions résultant des activités de l'administration communale.

Bilan carbone du territoire communal

Le bilan du territoire est composé des émissions directes et indirectes, réparties selon les catégories présentées dans la figure ci-dessous.

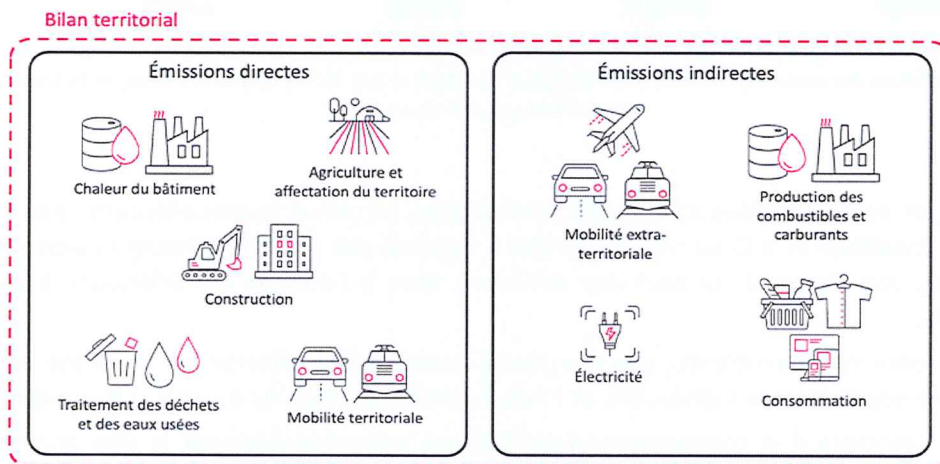


Figure 1 : Principales catégories d'émissions de GES du territoire communal

Au total, l'outil cantonal estime que plus de **10'000 tCO₂eq de GES** sont émises annuellement par le territoire de Croy, dont 28% liées à l'énergie (chauffage essentiellement), 27% liés à la mobilité, 2% à l'agriculture (bétail) et 41% à la consommation de biens et de services (principalement pour l'alimentation et boisson).

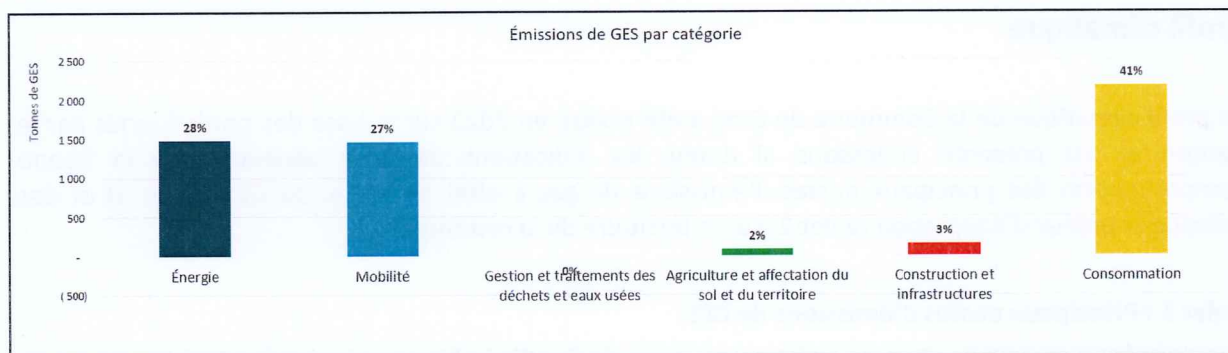


Figure 2 : Répartition des émissions totales de GES sur le territoire de Croy

Selon la figure 3, et en ramenant les émissions totales à la population, l’empreinte carbone moyenne d’un habitant de Croy est estimée à **13,5 tCO₂eq par habitant et par an**, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne vaudoise, estimée à 15,2 tonnes par habitant⁶ et à la moyenne suisse (15 tonnes par habitant) comme présenté dans la figure ci-dessous :

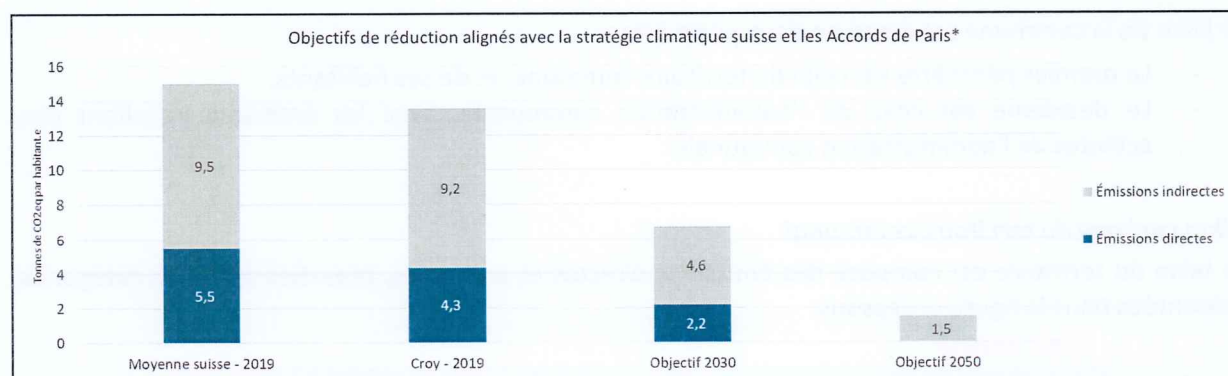


Figure 3 : Comparaison des émissions de GES en tCO₂eq par habitant et par an, en suisse et à Croy, avec les objectifs 2030 et 2050 (selon outil cantonal)

Dans le détail, les émissions liées à l’énergie, 28% du total, semblent essentiellement liées à la chaleur nécessaire au chauffage et à l’eau chaude sanitaire utilisant des sources d’énergie carbonée (mazout et gaz naturel), voir Figure 4. La part des émissions liées à l’énergie est inférieure à la moyenne cantonale (38%).

Les émissions concernant la mobilité, issu d’un micro-recensement effectué par le canton en 2015, voir Figure 5 montre que la voiture individuelle et l’avion sont les principales sources d’émissions.

Les émissions associées à la consommation constituent vraisemblablement la plus grande part des émissions sur le territoire (41%). La Figure 6 montre que l’alimentation et les boissons représentent les principales sources d’émissions.

⁶ Voir le Plan Climat Vaudois

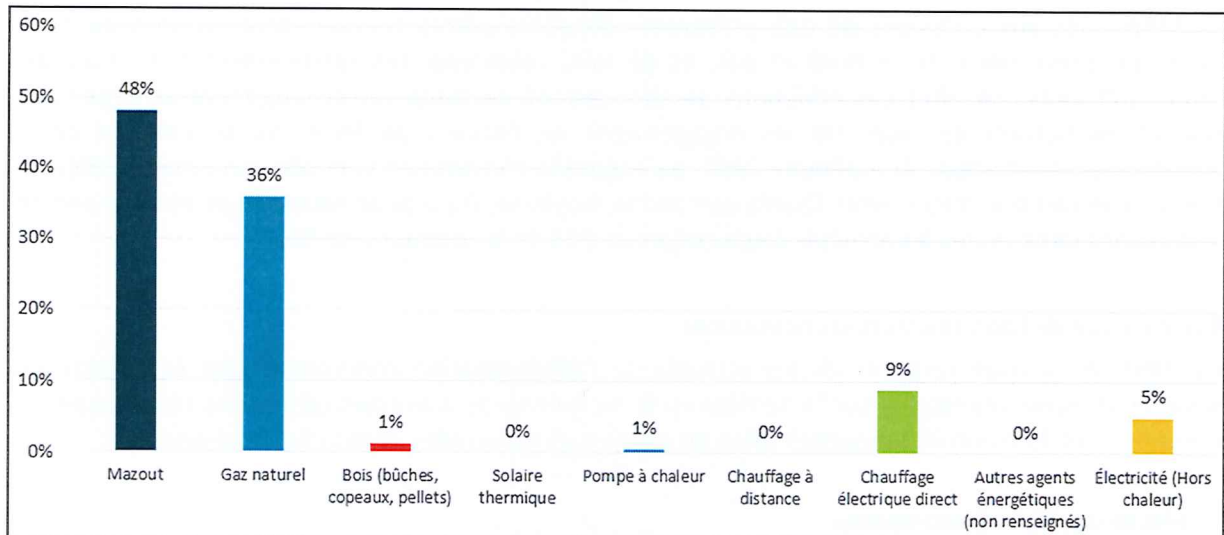


Figure 4 : Estimation des émissions de GES associées aux sources d'énergie à Croy (en % des émissions totales)

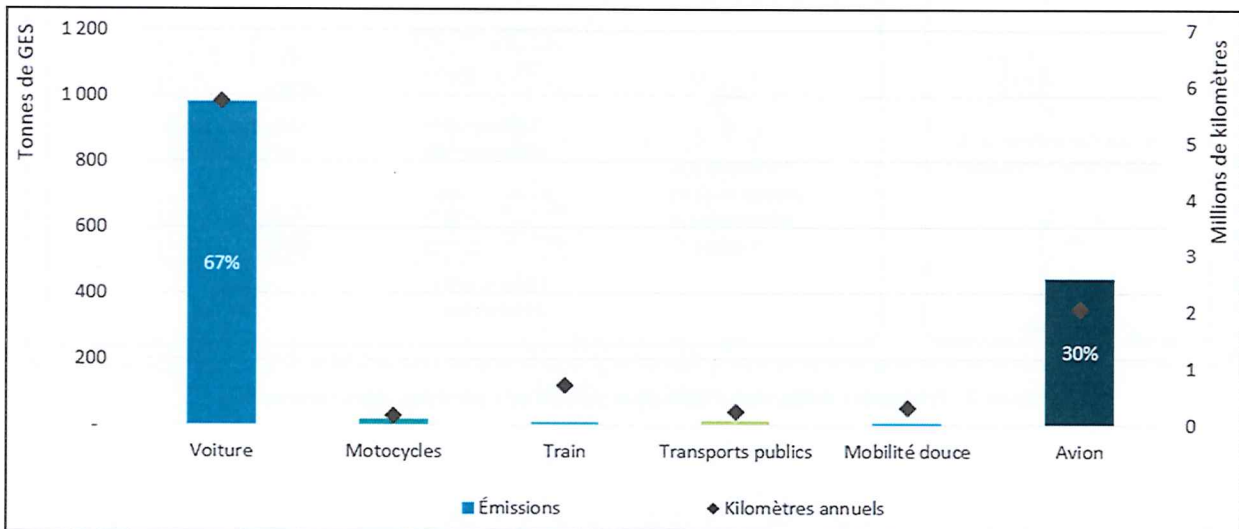


Figure 5 : Estimation des émissions de GES associées à la mobilité à Croy

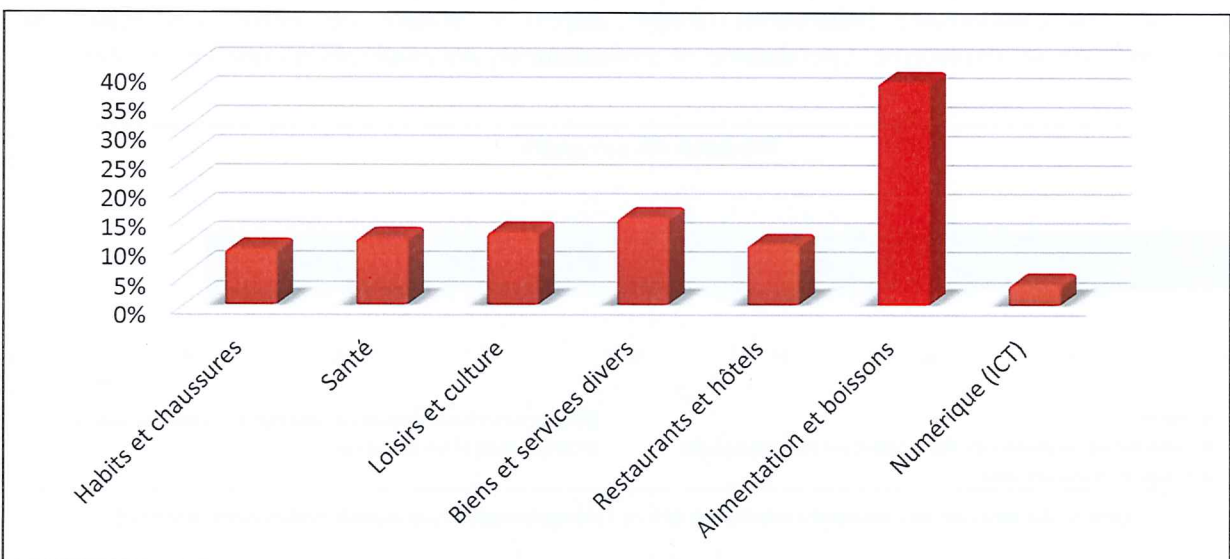


Figure 6 : Estimation des émissions de GES associés à la consommation à Croy

Les chiffres liés aux émissions de GES présentent plusieurs postes comme étant en dessous de la « moyenne cantonale ». Il ne faudrait pas, et de loin, considérer ces relativement bons résultats comme suffisants. En effet ces émissions de GES restent de toute façon largement au-dessus de l'objectif permettant de respecter les engagements de l'Accord de Paris, ou la votation de la population sur la stratégie énergétique 2050, ou encore la constitution vaudoise qui intègre l'objectif de neutralité carbone d'ici à 2050. Quelle que soit la moyenne, il y a donc nécessité de réduire encore les émissions dans toutes les activités productrices de GES de la commune de Croy.

Bilan carbone de l'administration communale

Le périmètre du bilan carbone sur les activités de l'administration communale doit être divisé en émissions directes (émissions sur le territoire) et en émissions indirectes (émissions induites par la commune hors du territoire) réparties selon les catégories présentées dans la figure ci-dessous :

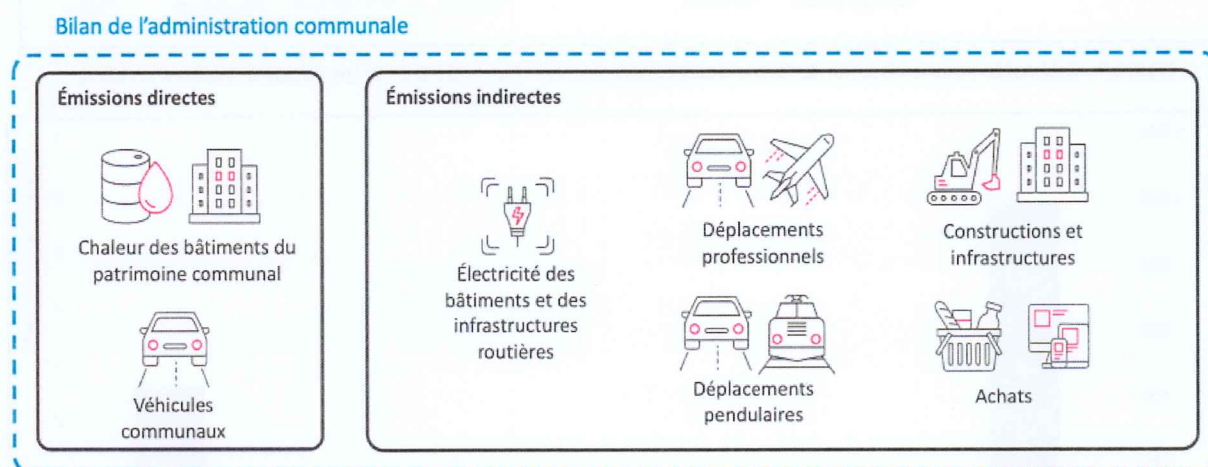


Figure 7 : Principales catégories d'émissions de GES de l'administration communale

Le bilan carbone de l'administration communale (ci-dessous) indique que le premier poste d'émission est lié aux besoins énergétiques avec 59.5% du total, alors que le deuxième est lié à la construction des infrastructures communales (logements, routes, autres) à hauteur de 29.6%. Les achats de l'administration, les déplacement pendulaires et professionnels des employés complètent le total.

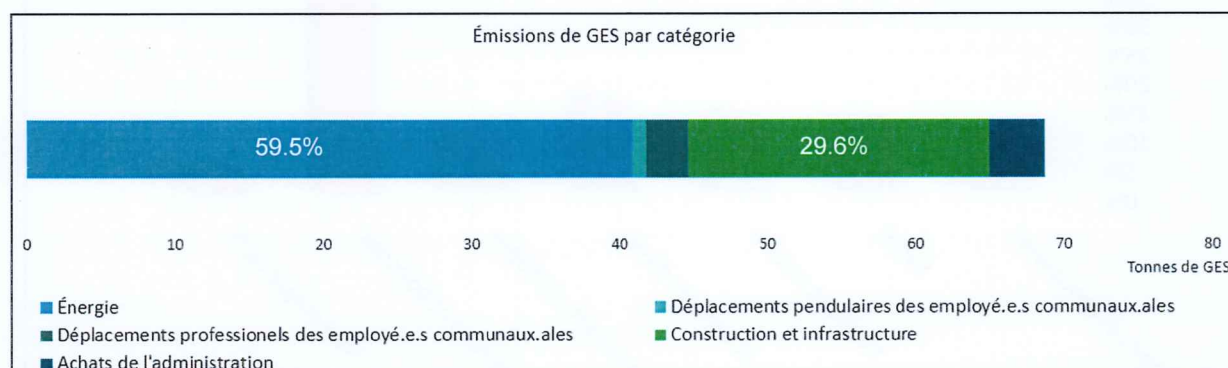


Figure 8 : Répartition des émissions totales de GES de l'administration communale (selon outil cantonal)

Les émissions liées aux besoins énergétiques concernent principalement l'utilisation du gaz naturel (voir Figure 9).

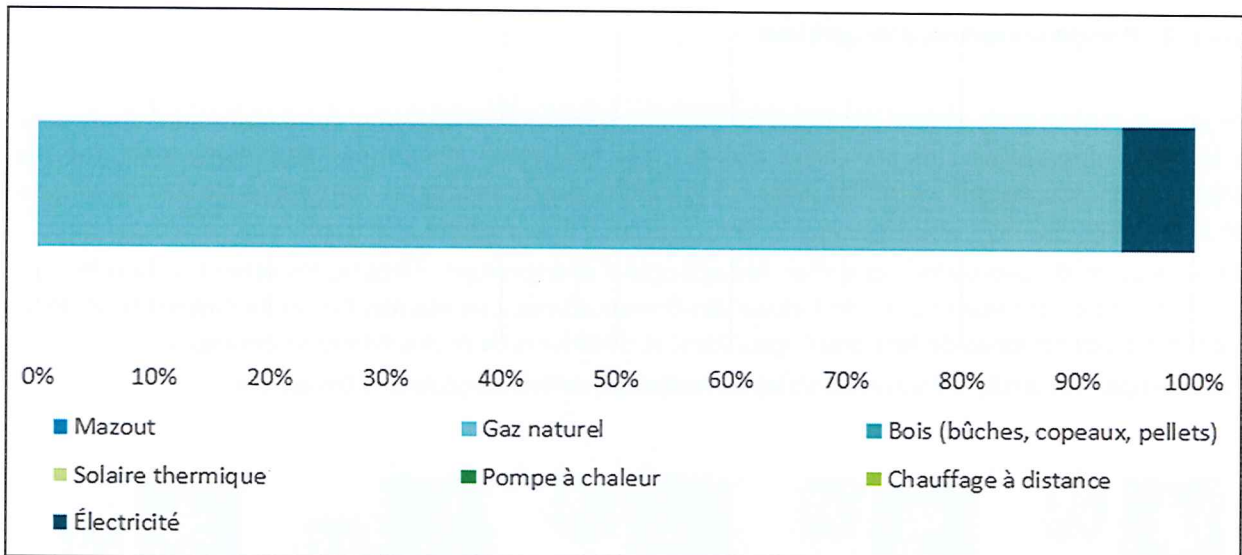


Figure 9 : Emissions de GES associés à la consommation d'énergie de l'administration communale de Croy

Au regard de ces données, l'enjeu principal pour l'administration communale en vue d'atteindre les objectifs 2050 sera l'assainissement des bâtiments et la substitution des agents énergétiques pour le chauffage. La Municipalité n'a que peu d'influence sur le mode de transport des employés communaux, mais peut encourager les employés au transport en covoiturage ou mettre à disposition des vélos (éventuellement des véhicules électriques).

Volet 2 : Principaux enjeux d'adaptation

En ce qui concerne les enjeux d'adaptation aux changements climatiques, notre commune appartient à la zone géographique du Jura-Nord vaudois. Les évolutions climatiques attendues, ainsi que les enjeux et les risques qui y sont liés, sont comparables à ceux des autres communes situées au sein de ce périmètre.

Sans mesures de protection du climat, les principaux changements climatiques attendus dans le Jura d'ici 2060 se caractérisent par une hausse des températures, une augmentation de l'intensité et de la fréquence des épisodes de fortes précipitations, et des hivers de moins en moins enneigés.

Par exemple, en 2018, le canton de Vaud constatait un déficit de pluie de 50% en été.



Figure 10 : Évolutions climatiques en cours et attendues dans le Jura vaudois (Source PECC Fiche adaptation Jura) https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/DIT/Durabilite/Communes/PECC/PECC_fiches/PECC-fiches-adaptation-Jura-v3.pdf

Ces évolutions climatiques auront des répercussions sur le territoire communal de Croy. On s'attend ainsi à un accroissement des risques dans des domaines aussi divers que l'agriculture, les forêts, la biodiversité, la santé ou les dangers naturels.

Les principaux risques identifiés sur le territoire communal sont les suivants :

- Risques liés à l'accentuation des fortes chaleurs
 - Augmentation des cas de déshydratation et des malaises cardio-vasculaires, principalement chez les personnes âgées et les enfants ;
 - Augmentation des intoxications alimentaires, cas de légionellose et d'autres infections causées par des aliments avariés ou de l'eau contaminée ;
 - Augmentation des besoins en climatisation dans les bâtiments et en végétalisation dans les espaces publics (administration, écoles, places de jeux...).
- Risques liés à l'accroissement de la sécheresse
 - Des conflits d'usage plus fréquents entre les utilisateur-trice-s des ressources en eau (p.ex. pour l'irrigation, les débits résiduels, l'arrosage des jardins, etc.) ;
 - Une baisse de la quantité des récoltes de produits agricoles et de leur qualité (grains plus petits, fruits moins gros) ;
 - Un risque accru d'incendie de forêt ;
 - Un risque de manque d'eau pour la source principale du village. L'étude d'un réseau d'eau intercommunal est en cours.
- Risques liés à l'augmentation des fortes précipitations
 - Des phénomènes de ruissellement en milieu construit pouvant causer, sans mesure de protection et de gestion des eaux de pluie, des dégâts aux bâtiments, aux infrastructures et aux canalisations ;

- Des dégâts aux sols agricoles (dégradation des couches supérieures du sol).
- Risques liés à l'aggravation du risque de crues, en lien avec le risque précédent
 - Des dommages aux personnes pouvant entraîner des décès ;
 - Dans les zones de danger et sans mesures de protection, des dégâts aux bâtiments et aux infrastructures.
- Risques liés à la modification de l'activité des tempêtes et de la grêle
 - Vulnérabilité de l'enveloppe des bâtiments comme les toits, les façades et les stores mais aussi les installations photovoltaïques en toiture ;
 - Des dégâts sur les cultures agricoles.
- Risques pour la biodiversité et les milieux naturels
 - Une dégradation des milieux naturels comme le cours d'eau du Nozon, les forêts et les prairies ;
 - Une pression accrue sur les espèces animales et végétales, pouvant mener jusqu'à leur extinction pour les plus fragiles ;
 - Une diminution de la pollinisation, problématique pour l'agriculture et une détérioration d'autres prestations écosystémiques (p. ex. : rôle des forêts protectrices ou comme espace de loisirs) ;
 - Une dégradation des espaces verts et ouverts dans les milieux construits.
- Risques liés à la propagation d'organismes nuisibles, de maladies et d'espèces exotiques
 - Une accentuation des risques de contracter des maladies comme la borréliose et l'encéphalite, transmises par les tiques (et à l'avenir des maladies transmises par d'autres organismes comme le moustique-tigre p.ex.) ;
 - La baisse de la quantité des récoltes agricoles et sylvicoles, endommagées par des ravageurs tels que les insectes, rongeurs, oiseaux ou acariens ;
 - La péjoration de l'état de santé des forêts, menaçant leur fonction de protection contre les dangers naturels ;
 - L'érosion et la déstabilisation des berges, ainsi que les dégâts sur les ouvrages de protection (talus et canaux).

Volet 3 : Principaux enjeux liés à la biodiversité

Les données présentées dans ce volet sont disponibles sur le site du canton de Vaud, dans la rubrique Nature dans l'espace bâti. Dans le cas contraire, la source est indiquée directement avec la figure.

La carte des îlots de chaleurs du territoire communal permet d'identifier les écarts de températures élevées au niveau du sol selon la saison ainsi que l'activité photosynthétique.

D'après la figure 11, nous pouvons constater qu'il n'y a pas d'îlot de chaleur important situé dans la zone bâtie. De plus, le territoire de Croy comporte des zones importantes d'activité photosynthétique grâce à ses zones de forêt.

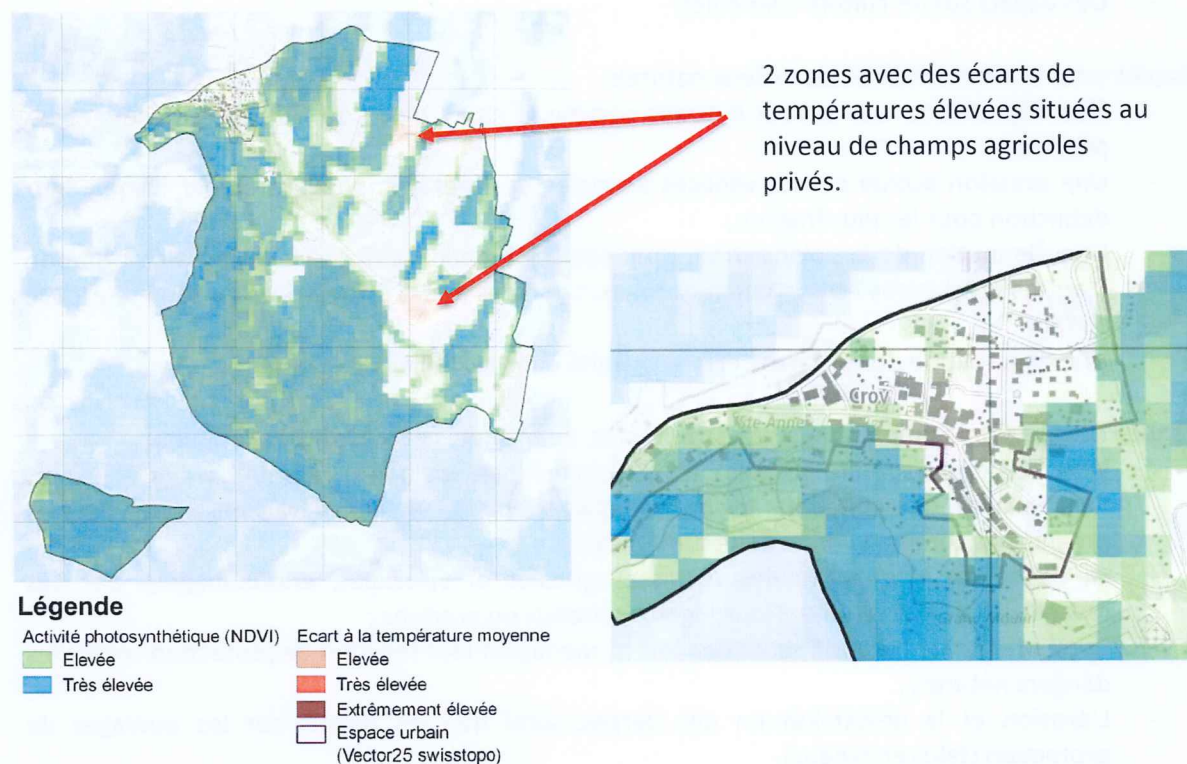


Figure 11 : Carte des îlots de chaleurs et activité photosynthétique sur la commune de Croy

Source : canton de Vaud - Nature dans l'espace bâti

La cartographie de la canopée urbaine (figure 12 ci-dessous) montre un taux de couverture communal sur le territoire de plus de 45%, ce qui est supérieur à la moyenne cantonale d'environ 10%. Cependant la couverture communale dans l'espace bâti est assez faible, avec 4.9% pour les arbres de plus de 3 mètres et seulement 1.8% pour les arbres de plus de 6 mètres. A titre de comparaison, la moyenne cantonale est respectivement de 13.6% et 9.1% pour ces mêmes hauteurs d'arbres.

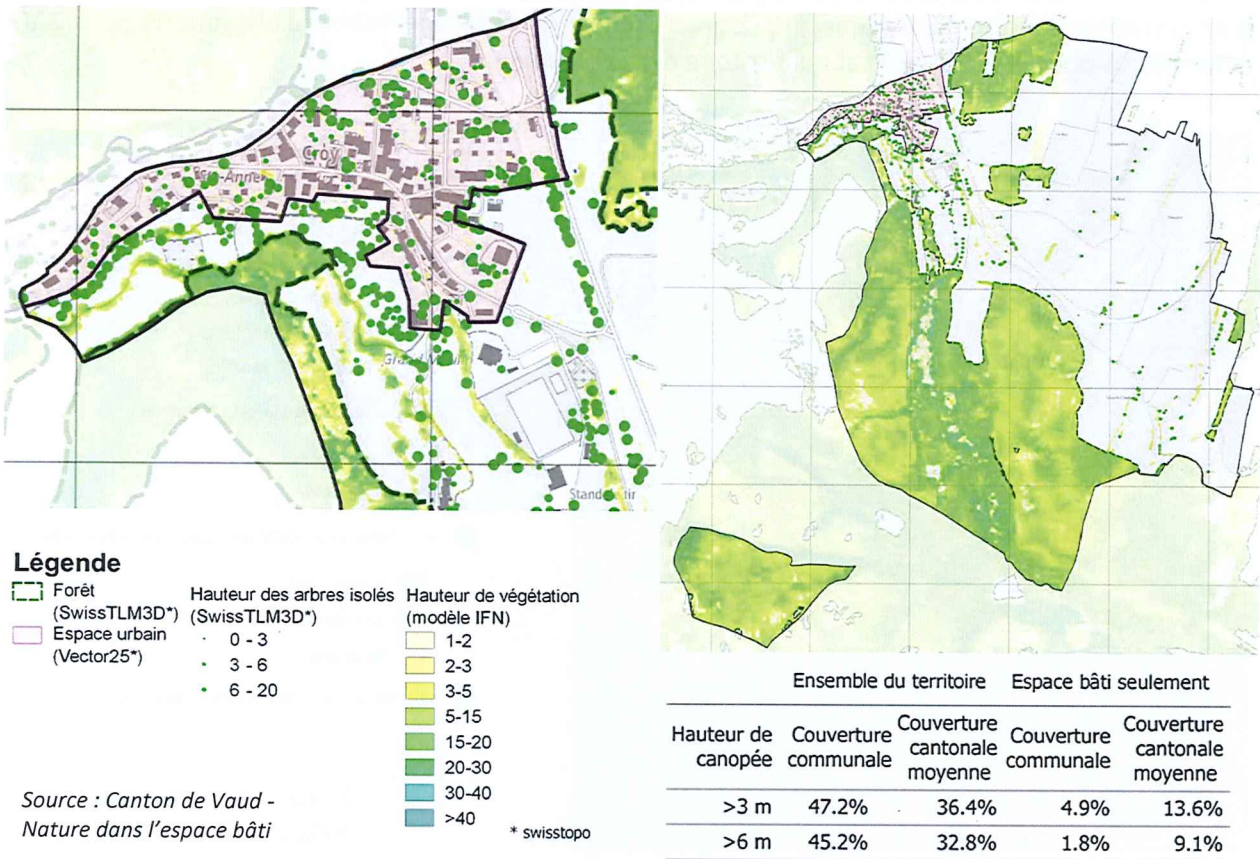


Figure 12 : Cartographie de la canopée urbaine à Croy

L'inventaire des biotopes d'importance régionale et locale (figure 13) indique quelques zones recensées sur le territoire de la commune de Croy pour les zones alluviales et des prairies et pâturages sec.

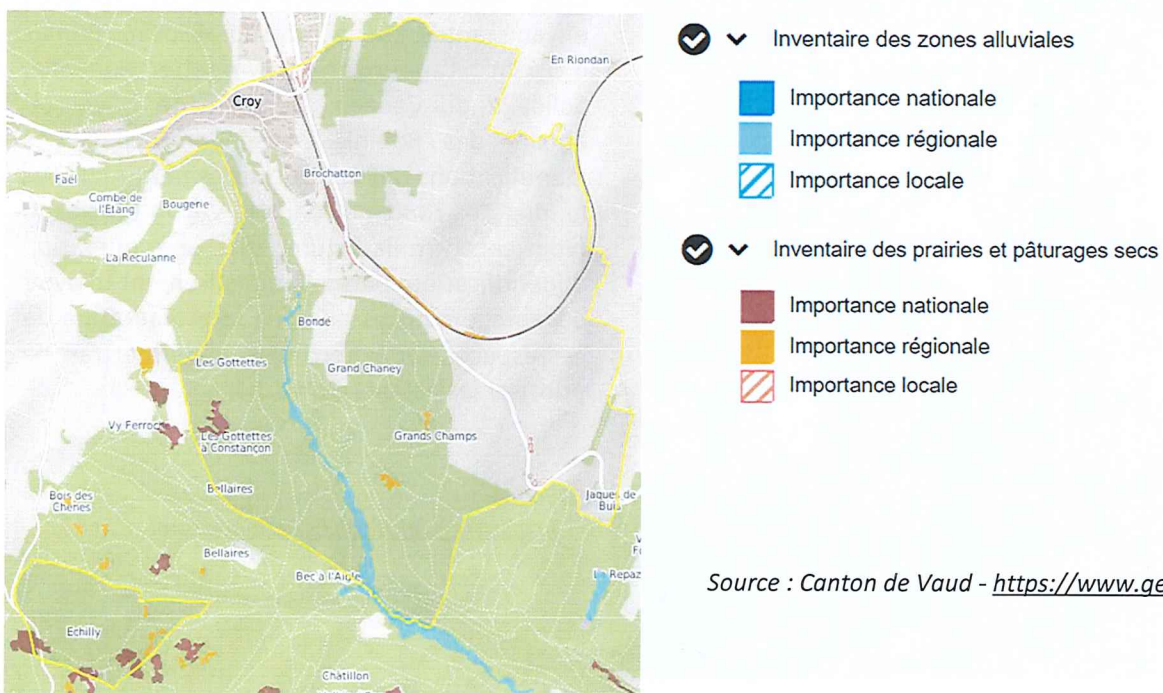


Figure 13 : Inventaire des biotopes d'importance régionale et locale sur la commune de Croy

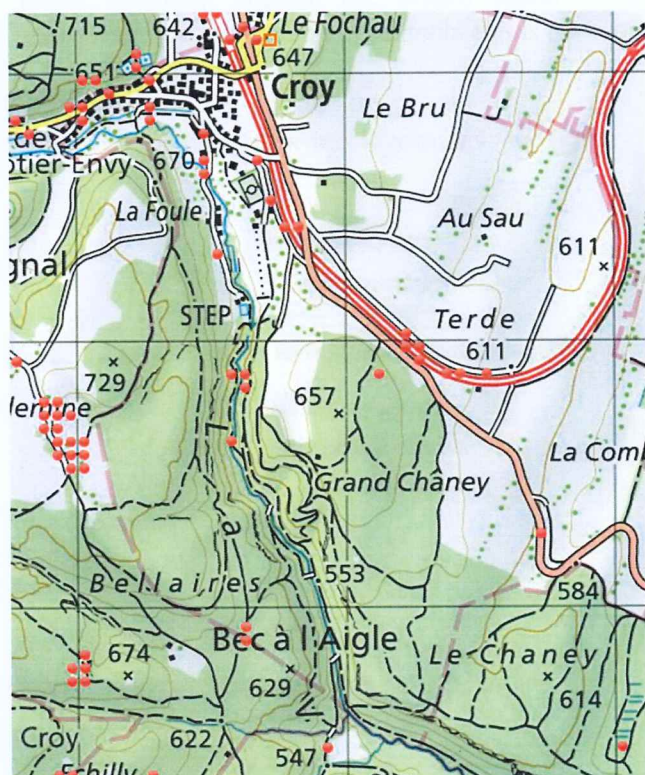
La carte du Réseau écologique cantonal (Figure 14) montre que la zone sud de la commune fait partie d'un territoire d'intérêt biologique prioritaire (TIBP) et compte une liaison biologique régionale à conserver aux bords sud et sud-est du territoire de la commune.



- Liaison biologique
 - Importance et objectif
 - suprarégional, à conserver
 - - suprarégional, à renforcer
 - régionale, à conserver
 - - régionale, à renforcer
 - ▨ lacunaire, à renforcer
 - Catégorie et largeur minimale
 - amphibie
 - terrestre
- Territoire d'intérêt biologique prioritaire (TIBP)
 - à conserver
 - à renforcer
 - ▨ lacunaire
- Territoire d'intérêt biologique supérieur (TIBS)
 - ▨

Source : Canton de Vaud - <https://www.geo.vd.ch/>

Figure 14 : Réseau écologique cantonal dans la région de Croy



L'observation de plantes exotiques envahissantes sur le territoire communal de Croy, montre la présence d'espèces exotiques envahissantes (Séneçon sud-africain, Bunias d'Orient, Laurier-cerise, Vergette annuelle, Solidage du Canada, Buddléia de David ou encore des Robiniers (pseudo-acacia)). Ces identifications ont été principalement réalisées le long des routes et dans le Vallon du Nozon (voir ci-contre la figure 15). Une opération d'identification permettrait sûrement d'avoir davantage connaissance de la prolifération de ces espèces sur le territoire et permettrait de prioriser les actions d'arrachage.

Source : <https://neo.infoflora.ch/fr/index.html>

Figure 15 : Extrait de la carte infoflora

L'inventaire des nichoirs (figure 16 ci-dessous), sujet important de biodiversité, fait apparaître le recensement des nichoirs des hirondelles des fenêtres. En 2019, il y avait 47 nids occupés, pour 15 bâtiments. La zone est donc proposée comme « à renforcer ». Concernant les espèces d'hirondelle rustique, de Martinet noir ou de groupes de chauves-souris, il n'existe pas de recensement permettant d'affirmer la présence de ces espèces sur le territoire.

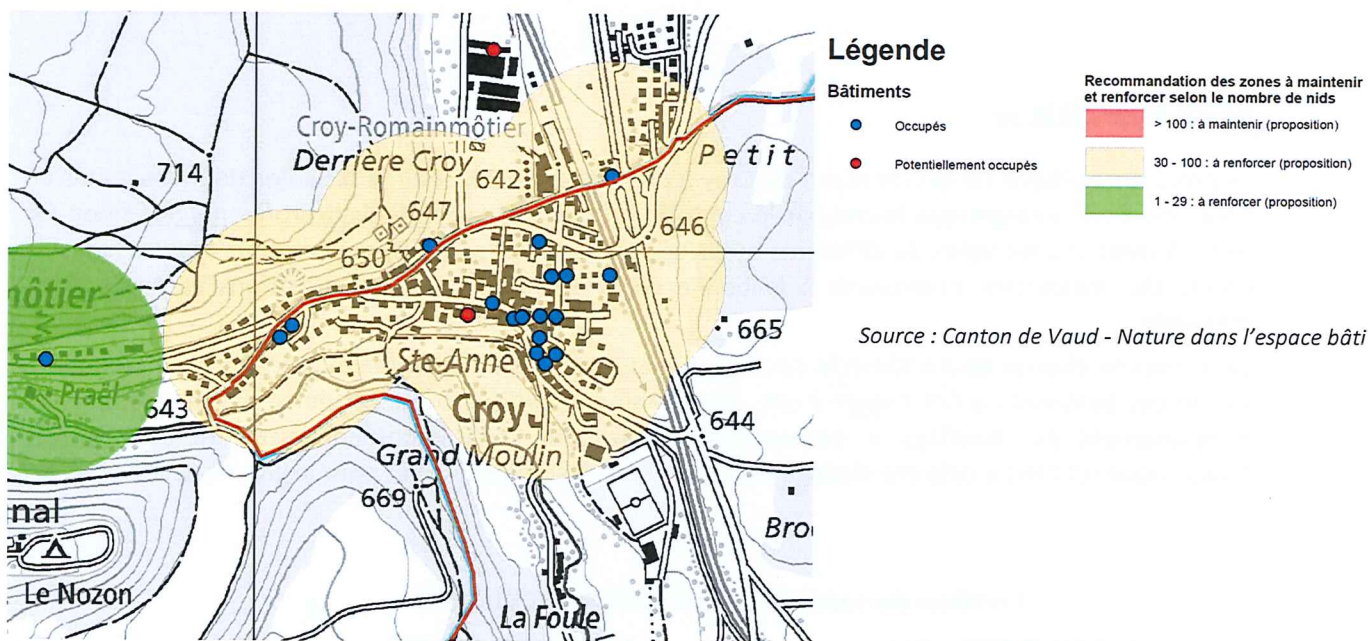


Figure 16 : Inventaire nichoirs – biodiversité à Croy

Synthèse du profil climatique

Le profil climatique de la commune de Croy composé d'un bilan carbone simplifié, des principaux enjeux d'adaptation et de ceux liés à la biodiversité expose plusieurs éléments clés.

Le bilan carbone du territoire communal montre que les principales sources des émissions de GES viennent de :

- la consommation, composée majoritairement de l'alimentation et boissons, les biens et services, les loisirs et la culture ;
- l'énergie, largement portée par l'utilisation d'énergies fossiles (mazout et gaz) ;
- et la mobilité, comprenant en majorité l'usage de la voiture et de l'avion.

Il en résulte une estimation de **13,5 tCO₂eq par habitant et par an** pour les habitants de Croy. L'objectif à 2050 est d'atteindre 1,5 tCO₂eq par habitant et par an.

Le bilan carbone de l'administration communale montre que les efforts de réduction des émissions peuvent se faire principalement au niveau de l'énergie ainsi que les constructions et infrastructures. Le remplacement des systèmes de chauffage par des sources renouvelables ainsi que la rénovation énergétique des bâtiments permettront de réduire grandement ces vecteurs d'émissions.

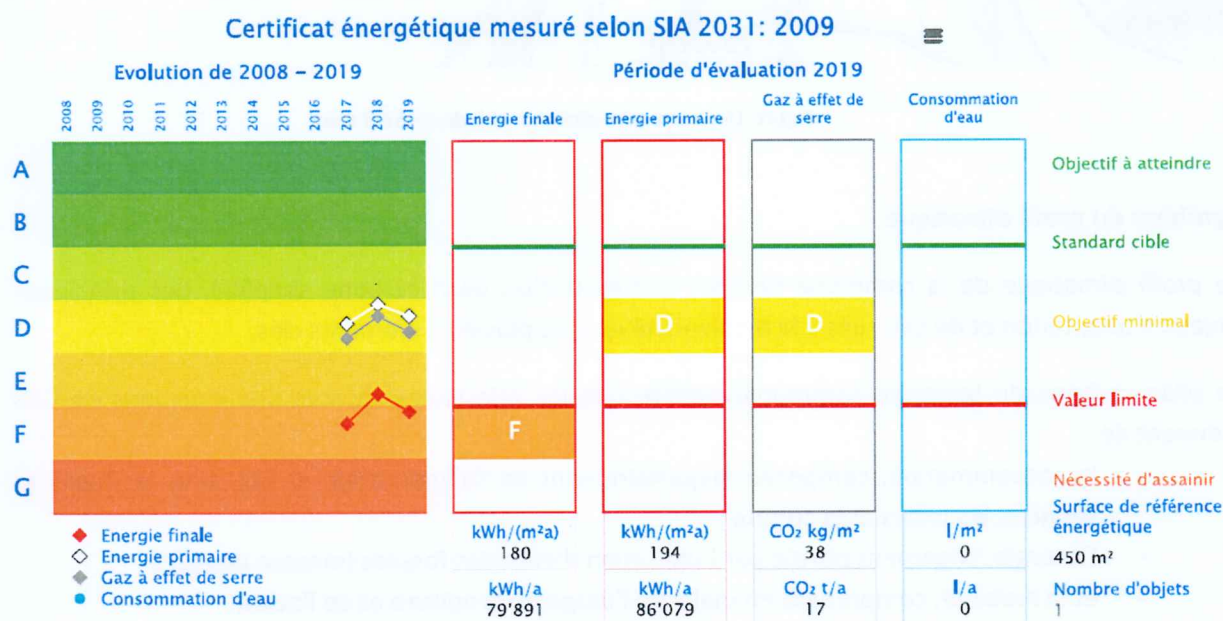
Les changements climatiques que l'on constate déjà vont s'accroître dans les années à venir. Le territoire de la commune bénéficie d'atouts importants pour s'adapter à ces changements comme la

présence de forêt, d'une canopée développée, d'une activité photosynthétique importante et d'une absence d'îlot de chaleur significatif. Le territoire comprend également des zones favorables à la biodiversité notamment au niveau du vallon du Nozon et dans la partie Sud incluant des espaces de végétation importants. Le village héberge également des nichoirs d'hirondelles à préserver voire développer. Il est tout de même important de signaler la présence de plantes exotiques envahissantes à travers l'ensemble du territoire.

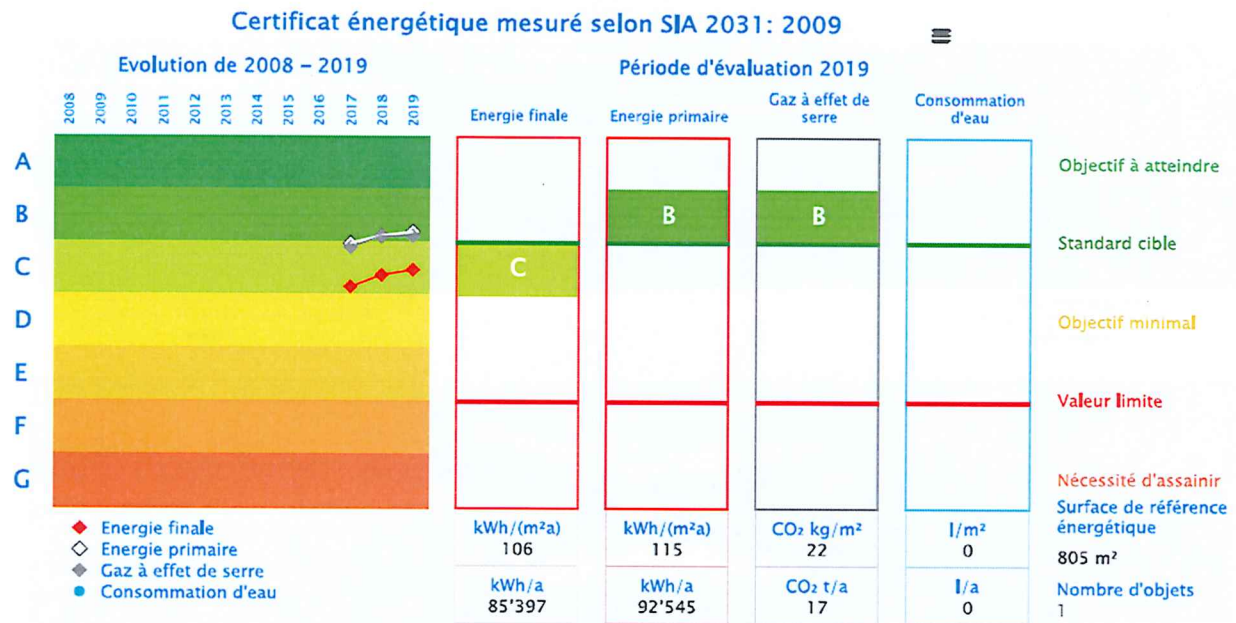
Profil énergétique

Le profil énergétique de la Commune de Croy a été réalisé en 2023 sur la base des données issues de l'outil du profil énergétique fourni par le canton : <https://stat-energie-vd.ch/profil-energie/> sinon via des informations récoltées de différents outils dont les sources sont disponibles pour chaque figure. Il donne des indications nécessaires à la bonne compréhension des consommations et productions d'énergie.

La commune dispose de 2 bâtiments communaux et 2 dépendances (voirie et stockage/local pompier). Un de ces bâtiments a fait l'objet d'une rénovation énergétique partielle (porte entrée, isolation et remplacement du chauffage à mazout par du gaz pour le bâtiment administratif). Une analyse énergétique (CECB+) a déjà été réalisée pour le bâtiment administratif et pour la grande salle.



Etiquette CECB+ du bâtiment administratif de Croy, incluant l'école



Etiquette CECB+ du bâtiment de la Grande Salle de Croy

Chaleur

La Commune de Croy compte 119 bâtiments chauffés, dont 28 ont été construits après l'an 2000 et 1 a été rénové récemment. Ils totalisent une surface de référence énergétique de 37'402 m². Il y a donc environ **90 bâtiments à rénover**, soit 75,6% du parc bâti chauffé de Croy.

Besoins (énergie utile)

Les besoins théoriques en chaleur des bâtiments sont estimés actuellement par l'outil cantonal à 3'237 MWh pour le chauffage et 650 MWh pour l'eau chaude sanitaire (ECS).

Les besoins optimisés traduisent les besoins théoriques si tous les bâtiments construits avant 2001 ou qui n'ont pas été rénovés lourdement après 2001 étaient assainis énergétiquement. Dans ce cas les besoins de chauffage estimés à 3'273MWh pourraient être abaissés à 1'762MWh, représentant une baisse d'environ 46% (voir figure 17 ci-dessous).

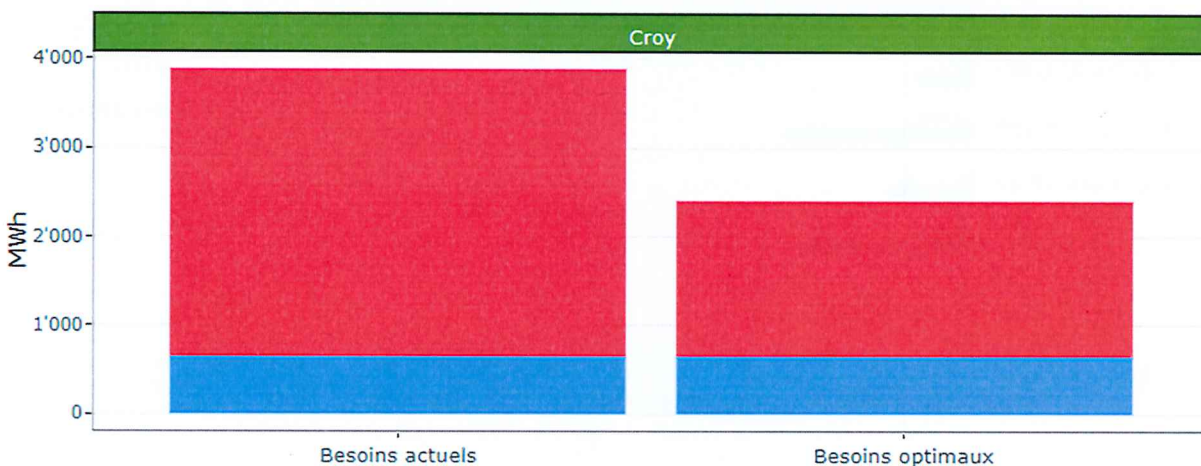


Figure 17 : Besoins en chaleur des bâtiments, actuels et optimaux (après rénovation énergétique)

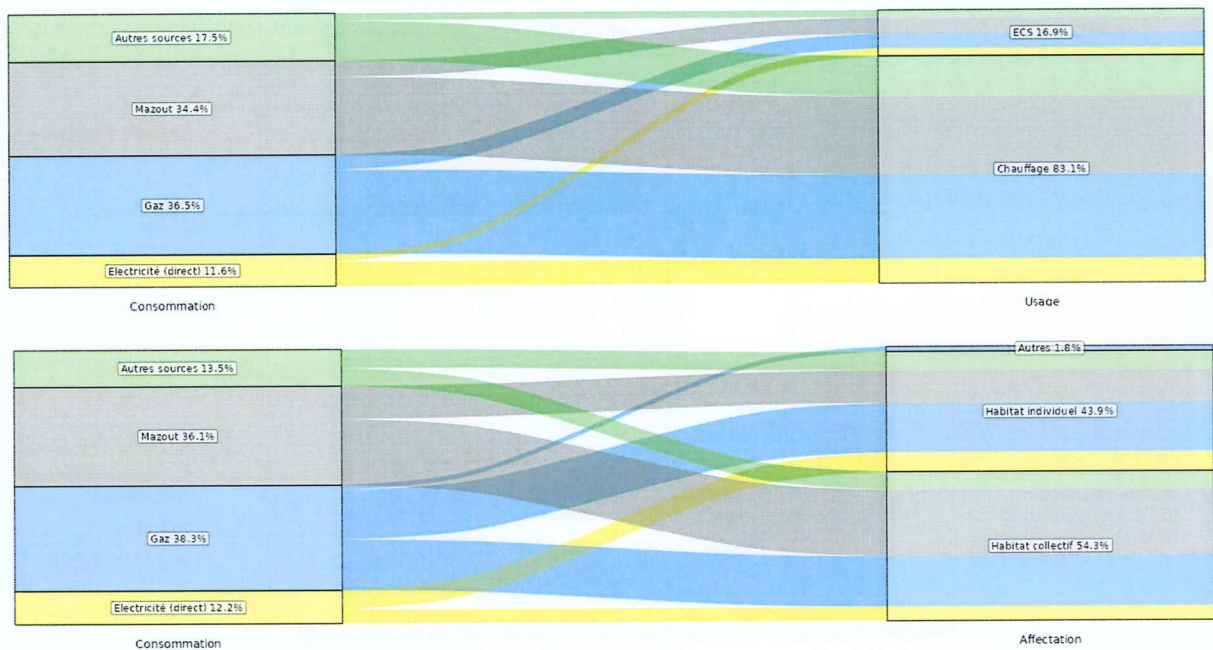


Figure 18 : Consommation théorique des bâtiments de Croy. En haut: par usage. En bas: par affectation

Pour la consommation de chaleur, seulement 24% des besoins sont estimés couverts par des énergies renouvelables (Bois, PAC et solaire thermique). Autrement dit, en 2022, plus de 75 % des besoins de chaleur (chauffage plus ECS) sont issus d'énergies fossiles (voir figure 19 ci-dessous).

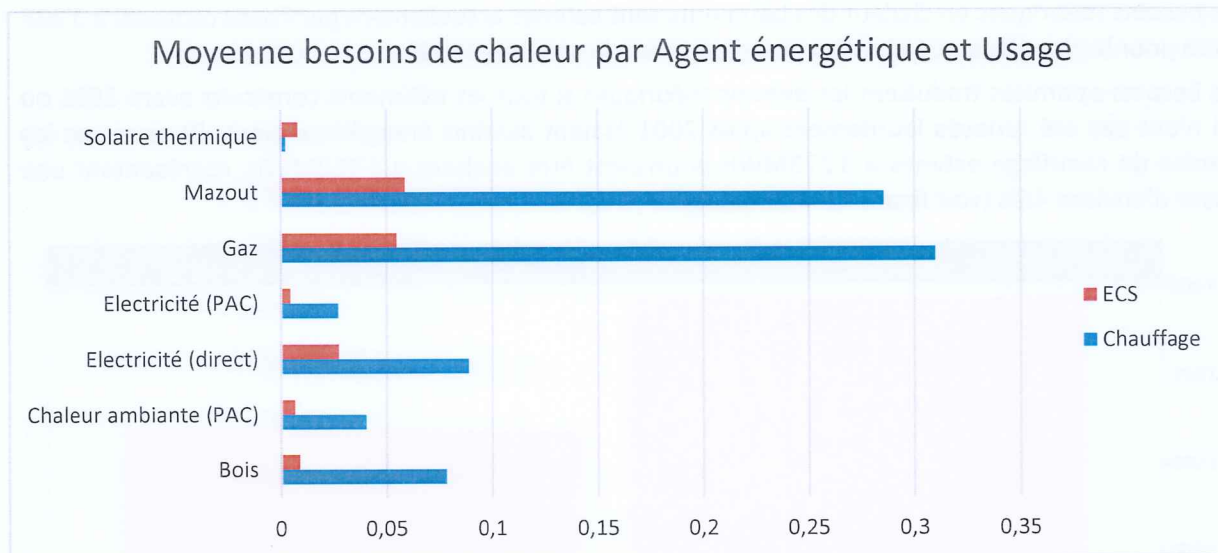


Figure 19 : Proportion des agents énergétiques pour l'ECS et le chauffage à Croy

Augmentation de l'utilisation des énergies renouvelables (bois et PAC)

Le potentiel durable des ressources ligneuses pour la production de bioénergie est estimé à plus de 8 TJ, soit 2'290 MWh. Les besoins de chaleur pour la commune sont estimés à 2'410 MWh si tous les bâtiments construits avant 2000 sont rénovés énergétiquement. Le potentiel de biomasse forestière communal pourrait en théorie couvrir environ 95% des besoins de chaleur optimisés, c'est-à-dire après rénovation des bâtiments (voir figure 20 ci-dessous).

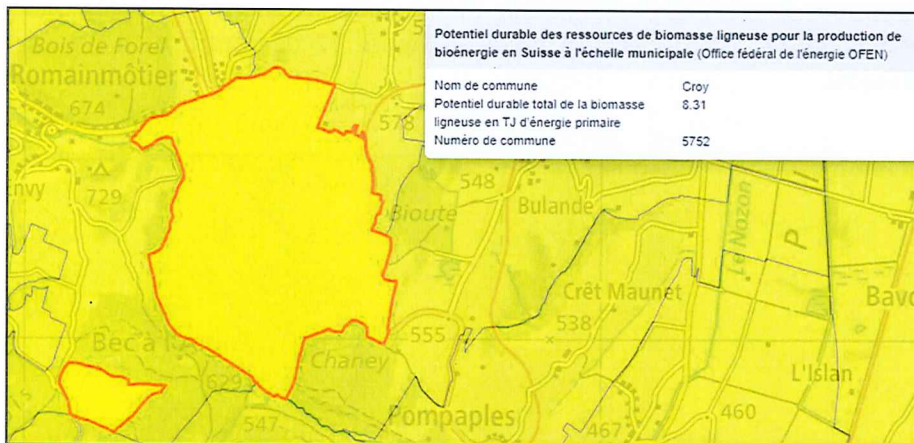


Figure 20: Potentiel énergies renouvelables – Biomasse ligneuse à Croy
(Source : [www.map.geo.admin.ch/Géocatalogue/Energie/Biomasse ligneuse](http://www.map.geo.admin.ch/Géocatalogue/Energie/Biomasse%20ligneuse))

Pour les PAC, l'usage de sondes géothermiques est interdit pour la majorité de la zone à bâtir de Croy. L'installation de PAC aérothermiques demeure cependant possible et plusieurs ont été réalisées dans le village (voir figure 21 ci-dessous).



Figure 21 : Potentiel énergies renouvelables - Sondes géothermiques à Croy
(Source : www.geo.vd.ch)

Réseau de chauffage à distance

Actuellement, dans la partie village, s’il y a bien plusieurs chaudières à bois installées, l’essentiel des installations consiste en des chaudières à mazout et à gaz. Toutefois, dans la partie la plus dense du village, des chauffages à distance à bois (CAD) pourraient éventuellement être installés par secteur, ceci d’autant plus que la commune possède d’importantes surfaces de forêt. Nous pensons que plusieurs réseaux CAD sont préférables à un seul afin d’éviter de grandes distances de conduites et d’éviter une réouverture importante de nos routes. Une étude de faisabilité permettrait d’évaluer les contours, les coûts et la pertinence de tels projets. La carte en Figure 22 démontre qu’il y a un potentiel (voir figure 22 ci-dessous).

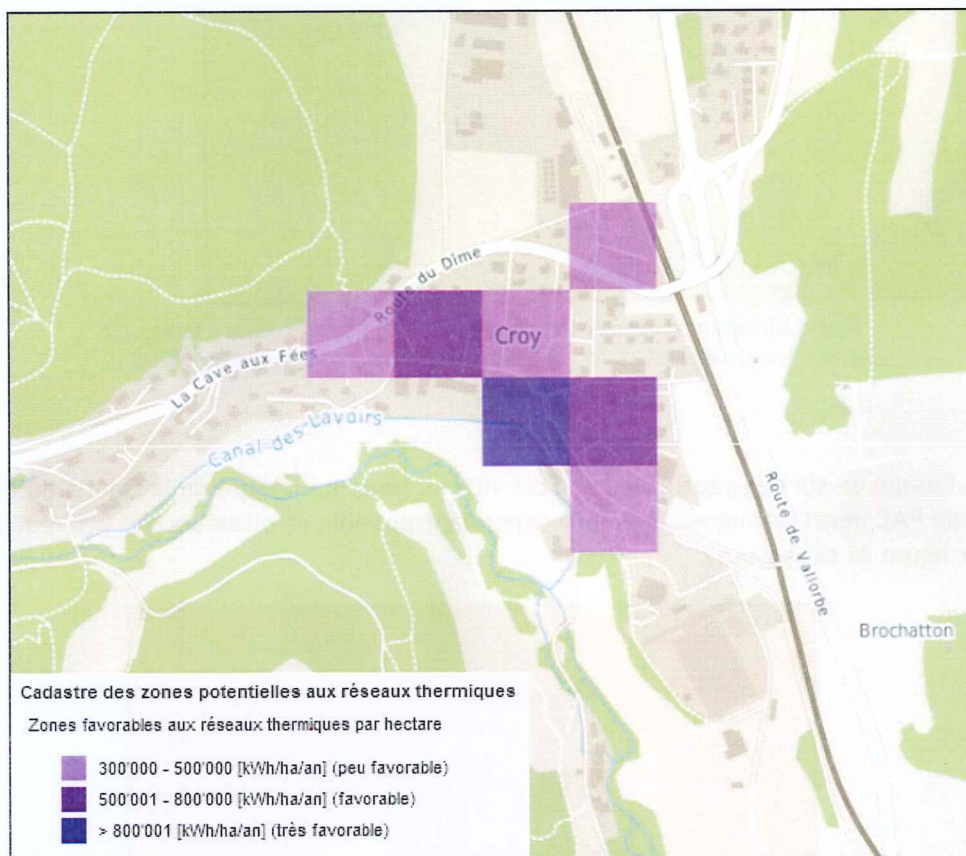


Figure 22 : Potentiel CAD à Croy

(Source : www.geo.vd.ch)

D’après les figures 21 et 22, la commune de Croy semble avoir un potentiel durable de ressources ligneuses pour la production de bioénergie, estimé à 8,31 TJ, soit 2'290 MWh. De plus, dans la partie la plus dense du village, la commune semble avoir un potentiel pour des réseaux de chauffages à distance (CAD). Une synergie entre ces deux constats constitue une piste intéressante à étudier pour la commune.

Electricité

Le distributeur régional, VOé, propose à ses clients 3 différents produits, tous comprenant 100% d'électricité renouvelable.

La consommation totale d'électricité pour l'année 2022 est de 1'899 MWh, soit 3'828 kWh/hab/an, ce qui est inférieur (-23%) à la moyenne cantonale par habitant de 4'970 kWh/hab/an (DIREN, 2020). Ceci peut s'expliquer par le fait que la commune n'a pratiquement pas de gros consommateurs.

Solaire photovoltaïque

Au niveau local, l'outil cantonal indique que la production d'électricité photovoltaïque (PV) par habitant à Croy est de 721 kWc/habitant, ce qui est nettement supérieure à la moyenne de 408 kWc/habitant pour le Canton de Vaud et de 404 kWc/habitant au niveau national. Ce chiffre s'explique probablement par l'environnement villageois avec de nombreuses villas individuelles en comparaison avec des secteurs plus urbanisés (comportant moins de surface de toiture par habitant) (voir figure 23 ci-dessous).

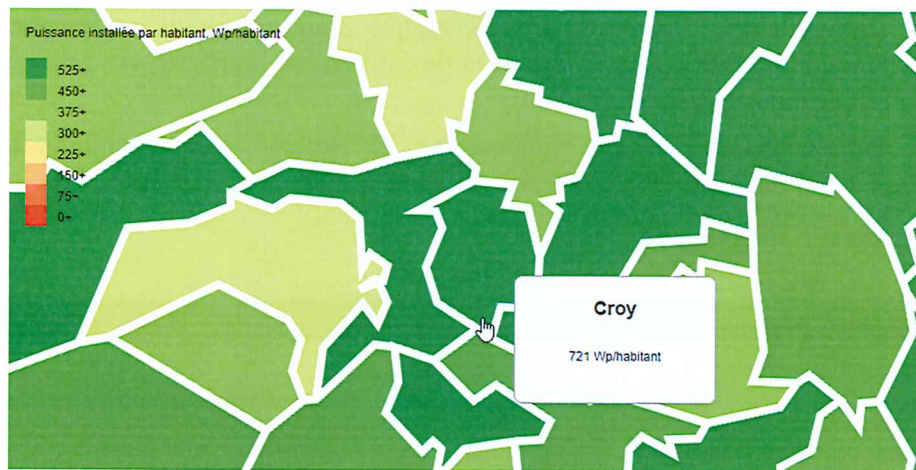


Figure 23 : Photovoltaïque/puissance installée par habitant

(Source : www.vese.ch/fr/pvpower/)

La progression de la puissance installée est réjouissante, +68% en 7 ans, et plusieurs réalisations sont en cours. Cependant la tendance est plutôt à la décélération depuis 2020 en comparaison des années précédentes (voir figure 24 ci-dessous).

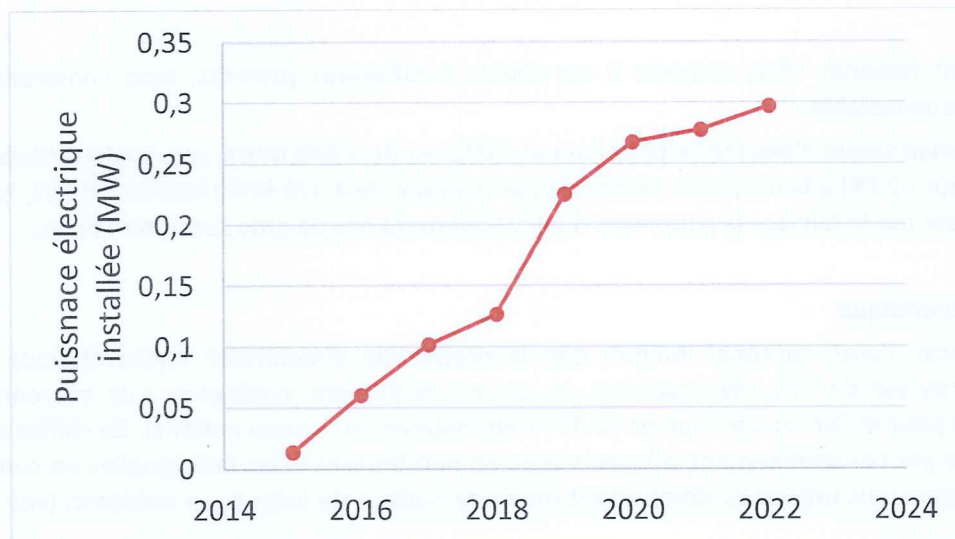


Figure 24 : Progression de la puissance cumulée de PV installée

En conséquence, la production d'électricité photovoltaïque tend également à augmenter. En effet l'outil cantonal estime qu'en 2022 les installations ont produit en tout près de 315 MWh, soit 17% de la consommation totale (voir figure 25 ci-dessous).

Et il faut noter que sur ce total 14% de la production PV, soit 44.5MWh, ont probablement été autoconsommés, le solde ayant été injecté dans le réseau.

Technologies ■ Solaire

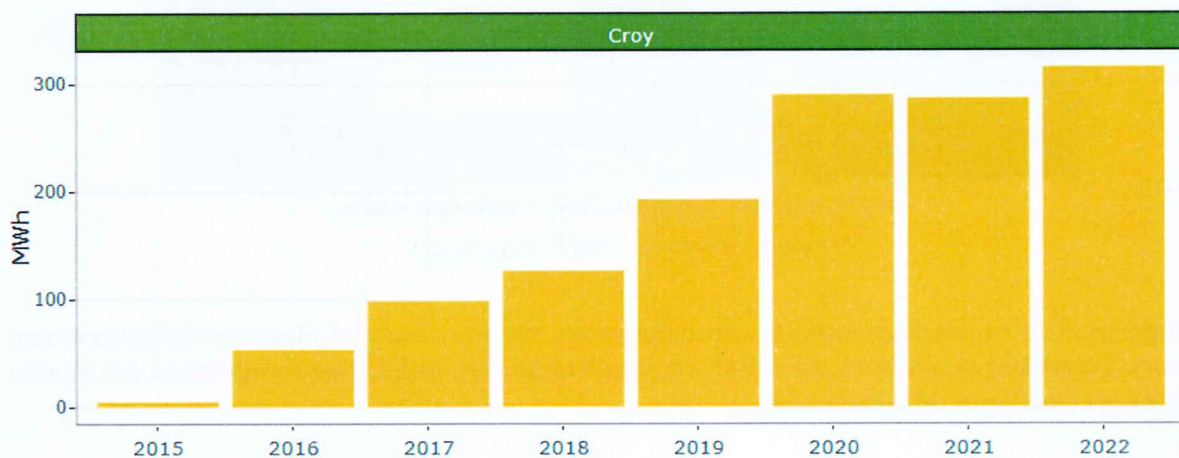


Figure 25 : Production d'électricité photovoltaïque

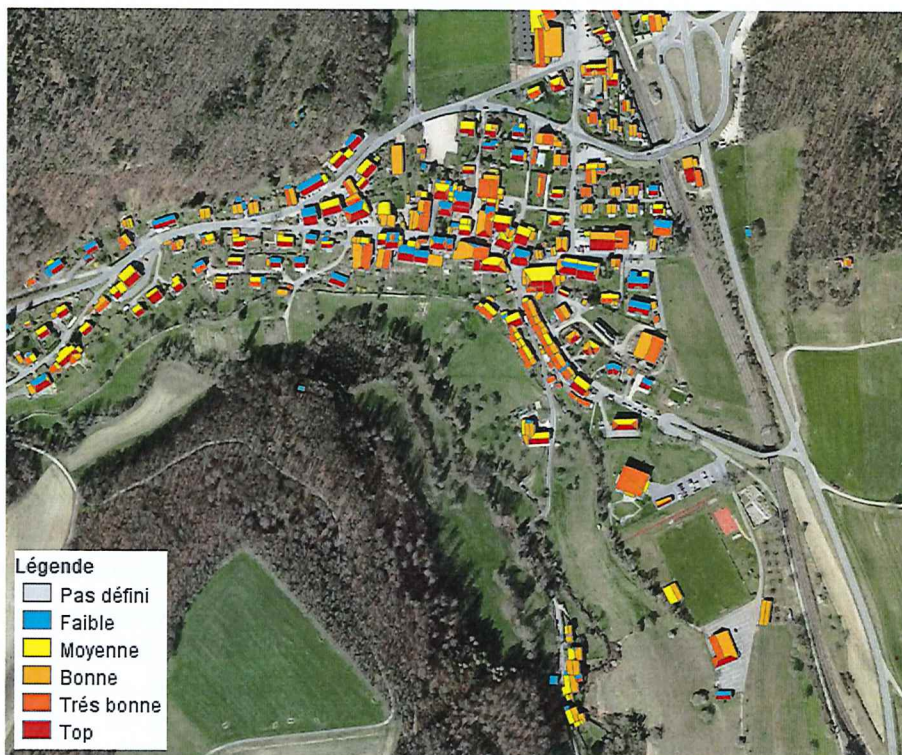


Figure 26 : Potentiel solaire des toitures de Croy

Pour résumer la production d'électricité issue de l'énergie solaire photovoltaïque a vu une nette augmentation en 2018 et 2019 pour atteindre 296.7 kWc installés et 314.8 MWh de production en 2022. La puissance photovoltaïque installée en Watt crête par habitant à Croy est de 721 Wc/habitant, soit davantage que la moyenne cantonale qui se situe à 408 Wc/habitant. Cependant le potentiel de production photovoltaïque du territoire communal étant d'environ 3'710 MWh il reste une importante marge de progression puisqu'en 2022, seuls 8.5% de la puissance potentielle solaire est installée !

Synthèse du profil énergétique

Le profil énergétique montre une importante implication de la Commune et des citoyens pour diminuer les besoins en énergie et limiter l'utilisation d'énergie fossile.

Points forts : Le territoire communal dispose de plusieurs ressources renouvelables intéressantes comme l'énergie solaire dont le potentiel exploitable est encore très grand et le bois, car une partie du territoire est recouvert de forêt potentiellement exploitable. La ressource en eau, avec le Nozon traversant le village, pourrait également constituer une piste intéressante. La commune étudie d'ores et déjà cette piste.

Points faibles : Le sujet de la chaleur constitue un point faible important au niveau de la commune de Croy. En effet les besoins thermiques sont assurés à plus de 75% par des énergies fossiles (mazout et gaz) et les rénovations énergétiques sont faibles. Ce dernier levier d'action permettrait de réduire près de moitié les besoins de chaleurs.

- Il montre également un potentiel pour poursuivre le processus notamment au travers des axes suivants : Augmentation du recours aux énergies renouvelables (chauffage à bois, pompe à chaleur, installation solaire)
- Poursuivre le remplacement des chauffages au gaz et mazout par des énergies renouvelables
- Poursuivre l'assainissement énergétique des bâtiments

3. Vision et objectifs

Vision à l'horizon 2050

La Municipalité a défini sa vision idéale à l'horizon 2050, en tenant compte des résultats de l'atelier participatif citoyen réalisé. Cette vision, qui va orienter les objectifs et les actions, est la suivante :

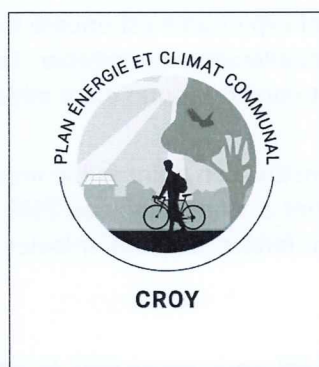
“Nous sommes à Croy en 2050. Presque tous les bâtiments communaux de Croy sont équipés de panneaux photovoltaïques et le parc bâti est principalement autonome en énergie. La commune a un approvisionnement en énergie approchant le 100% renouvelable. Les bâtiments de l'administration et les maisons d'habitation sont isolés et chauffés de manière renouvelable.

La consommation en énergie de la STEP est partiellement couverte par des panneaux solaires posés sur la grande salle. L'éclairage public est équipé de lampes à faible consommation. Il est éteint de minuit à 5 heures, respectant ainsi la faune nocturne et évitant la pollution lumineuse pour les habitants. Les habitants privilégient une consommation durable et ils ont également pris l'habitude de réduire et de trier davantage leurs déchets. Dans cette logique, les habitants ont pris l'habitude de s'échanger des services, de se prêter des outils et de favoriser la réparation d'objets du quotidien


La commune s'approvisionne principalement en circuit court, l'épicerie du village vend des produits locaux et de saison et les habitants ont pris l'habitude d'y faire leurs achats. Les vergers communaux sont nombreux. Les mises de fruits ont un franc succès. L'agriculture sur la commune répond aux labels Bio-suisse et IP-suisse améliorant ainsi la préservation des sols et de l'eau. Les réseaux écologiques régionaux favorisent la biodiversité sur les surfaces agricoles et forestières. Parallèlement, les espèces exotiques ont été surveillées afin d'éviter une prolifération trop importante, des espèces d'arbres adaptés aux changements climatiques et aux périodes de sécheresses ont été plantés. Beaucoup de jardins privés et communaux, riches en biodiversité, permettent à de nombreuses personnes de cultiver et de se nourrir de leur récolte.

La commune encourage le maintien et la mise en place de surfaces de verdure et d'arbres au centre du village afin d'offrir un peu de fraîcheur lors des fortes chaleurs estivales, rendant ainsi le village plus accueillant. De manière générale, Croy réussit à maintenir les sociétés locales et les commerces, et donc la vie sociale du village. La vie est agréable dans le village.

Afin de fédérer l'ensemble des acteur·trice·s et de communiquer l'essence de cette vision, la Municipalité, a défini le logo suivant



Objectifs à l'horizon 2030

En s'appuyant sur l'état des lieux, la vision et la démarche participative avec les citoyens, la Commune de Croy a défini les objectifs sur lesquels elle souhaite concentrer ses efforts durant les prochaines années. Ces objectifs recouvrent les trois axes du modèle de PECC proposé par le Canton, à savoir un axe Transversal, un axe Energie & mobilité et un axe Adaptation. Ils sont formulés à l'horizon 2030, mais pourront faire l'objet d'éventuelles adaptations à l'issue de la mise en œuvre du présent PECC. Les objectifs de la commune de Croy sont présentés dans le tableau ci-dessous, et ceux partagés par plusieurs communes sont indiqués par le symbole. 

Thème	Objectifs	N° Fiche d'action
Transversal	Montrer l'exemple dans l'ensemble de la gestion communale : - Création d'une commission PECC - Création d'un fonds pour l'énergie et la durabilité	T1 « Commission » T2 « Fonds »
	Accompagner les habitants dans leurs actions en faveur de la transition écologique, et favoriser la participation citoyenne : - Former la population, les élus, et le personnel communal - Impliquer la population dans la réalisation de certaines actions mises en place par la Commune	T3 « Formation » T4 « Participation »
	Participer et encourager à la réutilisation et à la réduction des déchets	T6 « déchets »
	Accompagner les organisateurs de manifestations pour limiter l'impact des événements et tendre vers des manifestations responsables	T7 « Manifestations »
	Soutenir le commerce de proximité, et sensibiliser la population à l'alimentation locale et durable	T9 « Alimentation »
	Energie & mobilité	Réduire la consommation d'électricité et de chaleur des infrastructures et bâtiments publics : - Réduire la consommation de l'éclairage public - Assurer l'exemplarité dans la conception et l'exploitation des bâtiments publics
Favoriser la pose d'installations photovoltaïques sur les bâtiments communaux et privés : - Développer la production d'électricité photovoltaïque		E15 « Photovoltaïque »

Adaptation aux changements climatiques

Adapter le territoire aux changements climatiques et sensibiliser la population à la préservation de la biodiversité. :

- Favoriser la biodiversité sur l'espace public.

C17 « Biodiversité »

- Identifier et lutter contre les espèces exotiques envahissantes

C18 « Espèces envahissantes »

Protéger la santé de la population des atteintes dues à la canicule

C21 « Canicule »

4. Plan d'action

Le présent **plan d'action** détermine les actions que la Municipalité s'engage à réaliser sur son territoire au cours des trois prochaines années, en tenant compte des ressources à disposition et de l'état des lieux réalisés (chapitre 2). Ces actions, définies en lien avec les fiches d'action proposées par le Canton, s'inscrivent dans la vision communale et contribuent à concrétiser les objectifs communaux définis précédemment (chapitre 3).

Les 13 actions que la Municipalité s'engage à mettre en œuvre sont détaillées dans le tableau ci-dessous. Pour chacune d'entre elles sont mentionnés synthétiquement :

- un horizon temporel de mise en œuvre ;
- un coût estimatif ;
- les résultats attendus ;
- les ressources et soutiens envisageables ;
- des arguments en faveur de la mise en œuvre.

Les actions réalisées en partenariat avec d'autres communes sont indiquées par le symbole. 

Les actions retenues sont affinées dans le tableau de suivi des actions, en annexe 6 de ce document. Le suivi de la mise en œuvre est défini dans le chapitre suivant.

Actions du bloc Transversal


[N° 1] – Création d'une commission PECC	2024	CHF 500.-
<p>→ Résultats attendus : Créer la commission / proposer sa création (règlement) au Conseil général.</p> <p>→ Contenu de l'action : Déterminer la structure de la commission, la composition des membres, le mode de désignation, la durée de nomination, les compétences et le mode de fonctionnement (modes décisionnels, présidence, fréquence de réunions, etc.). <i>Exemple : elle se réunira au minimum 3 ou 4 fois par année et selon les besoins des actions entreprises.</i></p> <p>→ Ressources : Membres de la Commission municipale PECC, Ressources humaines de la Municipalité, Outils et matériels de l'administration communale</p> <p>→ Arguments de mise en œuvre : Groupe de conseillères et conseillers communaux assurant l'élaboration et la mise en œuvre de la politique énergétique, climatique et de durabilité en lien avec le PECC et en soutien à la Municipalité.</p>		

[N° 2] – Création d'un fonds pour l'énergie et la durabilité	2024	CHF 500.-
<p>→ Résultats attendus : Créer un fonds dédié aux thématiques d'énergie et de durabilité.</p> <p>→ Contenu de l'action : Élaboration d'un règlement, déterminer le périmètre d'affectation, et le faire valider par le conseil</p> <p>→ Ressources : Affectation de la taxe prélevée sur l'électricité pour en créer un fonds</p> <p>→ Arguments de mise en œuvre : Financer des actions communales</p>		

[N° 3] – Former les élu-e-s et le personnel communal	2023-2026	CHF 1'000
<p>→ Résultats attendus : Former au moins une personne de la Municipalité sur le cours de base ou une autre personne (membres du Conseil général ou de la commission PECC), pour chaque fiche obligatoire.</p> <p>→ Contenu de l'action : Participer au minimum à 1 formation/conférence par an</p> <p>→ Ressources : Programme de formations PECC (Office cantonal de la durabilité et du climat), Centre d'Education Permanente, Union des Communes Vaudoises, Association de Communes Vaudoises), intervenants externes, etc.</p> <p>→ Arguments de mise en œuvre : Permettre aux personnes impliquées au sein de la commune (municipalité et/ou conseil général) de maîtriser le contexte énergétique et climatique ainsi que le cadre légal. Contribuer à la stratégie énergétique et climatique communale, à la mise en œuvre d'actions pérenne et favoriser une organisation optimale. Communiquer une vision claire et cohérente auprès de la population.</p>		

[N°4] – Favoriser l'engagement et la participation de la population	2023-2026	CHF 3'000 - 5'000.-
<p>→ Résultats attendus : Accompagner les habitants dans leurs actions en faveur de la transition écologique, et les impliquer dans la stratégie climatique de la Commune.</p> <p>→ Contenu de l'action :</p> <p>Sensibiliser et informer les habitants sur le PECC de la Commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informer les habitants via un tout-ménage, et les impliquer dans les thématiques PECC de la Commune. - Organiser une séance avec la population pour l'élaboration du PECC <p>Communiquer et sensibiliser la population avec nos moyens (site internet et bulletin communal) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informer la population sur tous les sujets en lien avec le développement durable (économies d'eau, d'énergie, la gestion des déchets, etc.) - Fiches d'informations par thématique avec toutes les informations utiles, les démarches à faire pour une installation, l'accès aux subventions, etc. - Liste d'entreprises qui proposent des services en lien avec les thématiques. <p>Examiner les sollicitations citoyennes pour la réalisation de projets et faciliter leur mise en œuvre (frigo solidaire, partage d'objets, commande de denrée alimentaire groupée, etc.).</p> <p>La commune souhaite qu'au moins une action annuelle impliquant la population soit réalisée, en lien avec les actions retenues.</p> <p>→ Ressources : Canaux de communication de la Commune (tout-ménage, site web, journal communal), conseils du Canton, mandataire pour l'élaboration et le suivi du PECC.</p> <p>→ Arguments de mise en œuvre : Susciter l'adhésion et l'engagement des habitants de Croy,</p>		

créer une dynamique de changement, favoriser la cohésion sociale

[N° 6] – Réduire, réutiliser et recycler les déchets	2023-2026	CHF 2000.-
<p>→ Résultats attendus : Réduire le taux de production de déchets par habitant et favoriser davantage le recyclage et le compostage des déchets organiques.</p> <p>→ Contenu de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser au moins trois nouvelles actions proposées par la fiche (une par année minimum), par exemple : <ul style="list-style-type: none"> ○ Recycler et composter : comme encourager le tri des biodéchets, accueillir des stands thématiques COSEDEC lors des manifestations ou inviter des animatrices COSEDEC dans les écoles ○ Actions de réutilisation : comme inclure l'obligation d'utiliser de la vaisselle réutilisable dans l'administration et l'encourager lors des manifestations publiques, intégrer une zone seconde main à la déchetterie (ressourcerie*), un atelier de réparation type « Repair Café ». <p> *Eventuelle action intercommunale à coordonner avec les communes de Romainmôtier-Envy et La Praz.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer la démarche aux habitant-e-s <p>→ Ressources :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets (COSEDEC) - Publications cantonales, dont le Catalogue de recommandations de la DGE-GEODE - Information et matériels de sensibilisation : Responsables.ch, Savefood.ch, Meschoixenvironnement.ch - Réutilisation, réemploi d'éléments de construction : salza.ch ou materium.ch - Formations : COSEDEC, ASIR (Association suisse des exploitants d'installations de valorisation des déchets) - Associations: Zero Waste Switzerland, Save Food, Summit Foundation, Fair act <p>→ Arguments de mise en œuvre : L'approche par les 3R « Réduire, Réutiliser et Recycler » permet de préserver les ressources naturelles et de réduire les émissions de CO₂, tout en soutenant l'économie locale. Acheter moins, mais acheter mieux. Diminuer l'impact carbone. Faire preuve d'exemplarité. Encourager les modes de production sobres en carbone.</p>		

[N° 7] – Organiser et accueillir des manifestations responsables	2024-2026	CHF 1'500.-
<p>→ Résultats attendus : Limiter l'impact des manifestations et informer sur les solutions existantes pour organiser des manifestations responsables et durable</p> <p>→ Contenu de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'utilisation de KITmanif auprès des sociétés locales, au travers d'une séance d'information avec une personne externe spécialisée sur la thématique. - Mise à disposition de la vaisselle conventionnelle de la grande salle aux manifestations privées organisées par des habitants par exemple à domicile ou au refuge. 		

→ **Ressources** : Plateforme KITmanif, Office cantonal de la durabilité et du climat.

→ **Arguments de mise en œuvre** : Valoriser la manifestation et son image, sensibiliser la population et informer de la démarche initiée par la commune

[N° 9] – Promouvoir une alimentation locale et durable

2023-2026

CHF 3'000.-

→ **Résultats attendus** : Promouvoir une alimentation locale et durable, et sensibiliser la population

→ **Contenu de l'action** :

1. Soutien de la production et du commerce local via la mise à disposition d'espaces pour la vente et le stockage de produits locaux (paniers, four à pain)
2. Veiller au maintien du magasin au village, par exemples en favorisant les achats communaux au magasin
3. Soutenir la démarche citoyenne pour favoriser des achats groupés de denrées alimentaires (une livraison, puis distribution) et limiter le gaspillage alimentaire, par exemple lors de l'installation d'un frigo solidaire.
4. Aider les citoyens à la création et à la communication d'une liste de contacts des producteurs locaux ainsi que des entreprises locales (notamment artisans).
5. S'assurer du respect de la saisonnalité des produits et mise en place d'une offre axées sur des produits locaux dans les cantines scolaires et les UAPE.

→ **Ressources** : Office cantonal de la durabilité et du climat, Fourchette Verte, Canton (Promotion de l'agriculture et de ses produits)

→ **Arguments de mise en œuvre** : Promouvoir les circuits courts. Promouvoir une alimentation équilibrée, durable et climatiquement responsable. Soutenir l'économie locale et notamment les exploitations agricoles de la région. (Re)créer du lien.

Actions du bloc Energie et mobilité

[N° 11] – Assurer l'exemplarité des communes dans la conception et l'exploitation de leurs bâtiments	2025-2026	CHF 10'000.-
<p>→ Résultats attendus : Privilégier des standards énergétiques élevés pour les bâtiments communaux neufs et les rénovations. Évaluer la qualité énergétique des bâtiments communaux et élaborer un plan d'assainissement pour les bâtiments les plus problématiques. Réduction de la consommation d'énergie des bâtiments communaux.</p> <p>→ Contenu de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir les indicateurs de suivi énergétique et les communiquer pour au minimum 50% des bâtiments communaux chauffés. - Réaliser des analyses énergétiques CECB+ sur les bâtiments communaux qui n'en auraient pas encore fait l'objet (au minimum 30% des bâtiments <i>communaux construits avant 2000</i>) - Etablir un plan d'assainissement suite aux analyses CECB+, afin d'améliorer l'étiquette énergie selon les objectifs fixés par le Canton dans la nouvelle loi sur l'énergie. - Sur la base du plan d'assainissement, libérer les moyens financiers dans le temps (budget fonctionnement ou d'investissement) - Réduire la consommation d'énergie des bâtiments communaux en formant le personnel au fonctionnement de la production énergétique. - Evaluer les effets de la réduction des températures dans les locaux communaux, et poursuivre dans le temps l'action si judicieux. <p>→ Ressources : Municipalité, commission PECC, mandataire, programme bâtiments du canton, association Energo, association suisse Minergie</p> <p>→ Arguments de mise en œuvre : Evaluer et mettre en place un suivi énergétique des bâtiments communaux. Apporter une vision long-terme à la Commune sur ses bâtiments (planifier l'assainissement), réduire la consommation et les dépenses énergétiques, et montrer le bon exemple aux habitants.</p>		

[N° 12] – Réduire la consommation de l'éclairage public	2025 - 2026	CHF 30'000 à 50'000.-
<p>→ Résultats attendus : Réduire la consommation électrique de la commune et limiter les nuisances lumineuses nocturnes.</p> <p>→ Contenu de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre l'assainissement des installations. Finaliser le remplacement de l'éclairage public, y compris les LEDs 1ère génération par les dernières technologies. - Poursuivre l'extinction nocturne (autres quartiers) - Sensibiliser les propriétaires privés à éteindre leur éclairage extérieur - Réaliser une action de communication (site web, journal) sur les impacts énergétiques, environnementaux et économiques de la réduction de l'éclairage public. <p>→ Ressources : Municipalité, mandataire, subvention cantonale et boîte à outils « Nature et</p>		

Paysage (fiche D10), associations, documentation de la confédération et Suisse Energie.

→ **Arguments de mise en œuvre** : Réaliser des économies (financières et énergétiques), éviter les nuisances pour la faune et montrer le bon exemple aux habitants.

[N°15] – Développer la production d'électricité photovoltaïque	2025	20 kCHF – 30kCHF
<p>→ Résultats attendus : Favoriser la pose d'installations photovoltaïques sur les bâtiments communaux et privés. Favoriser la mise en réseau des producteurs d'électricité locale afin d'optimiser la consommation.</p> <p>→ Contenu de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyser le potentiel solaire de la commune - Organisation d'appel d'offres groupé pour les propriétaires privés ; - Équipement des bâtiments communaux avec examen de la possibilité de financement participatif ; - Etudier les possibilités d'autoconsommation, notamment la mise à disposition de places de rechargement pour véhicules électriques à la grande salle - Mandater un bureau spécialisé pour l'accompagnement. <p>→ Ressources : Mandataires, Canaux de communication de la Commune, subventions CH/VD/Fondation actif !</p> <p>→ Arguments de mise en œuvre : Devenir exemplaire en équipant les toitures des bâtiments communaux. Rentabilité, écologie et autoconsommation.</p>		

Actions du bloc Adaptation aux changements climatiques

N°17 - Renforcer la biodiversité pour s'adapter aux changements climatiques	2024-2026	CHF 3'000.-
<p>→ Résultats attendus : Favoriser la biodiversité sur l'espace public et sensibiliser la population à préservation de la biodiversité</p> <p>→ Contenu de l'action :</p> <p>Réaliser l'inventaire des arbres remarquables d'importance cantonale</p> <p>Former au moins une personne à la protection du patrimoine arborée, à l'inventaire des arbres remarquables ou à la gestion des espaces verts (par exemple cours CEP)</p> <p>Réaliser annuellement une action de communication ou de sensibilisation pour la population en lien avec les enjeux liés à la préservation de la biodiversité dans l'espace bâti</p> <p>→ Ressources : Plusieurs subventions et formations cantonales, boîte à outils cantonale, associations de protection de la nature, biologiste à mandater.</p> <p>→ Arguments de mise en œuvre : amélioration de la qualité de vie de tous, gain de fraîcheur en été, amélioration de la qualité de l'air, protection et valorisation du patrimoine naturel local, contribution au maintien de pollinisateurs.</p>		

[N° 18] – Identifier et lutter contre les espèces exotiques envahissantes (EEE)	2024-2026	CHF 5'000.-
<p>→ Résultats attendus : Définir une stratégie de lutte contre les EEE contenant un dispositif de lutte ciblé et efficace. Sensibiliser et former la population. Assurer un suivi des actions et des EEE.</p> <p>→ Contenu de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des actions de lutte contre les organismes exotiques envahissants sur les surfaces propriétés communales et saisir les informations sur « InfoFlora.ch » - Adhérer à la charte des talus de route - Conduire une action de communication auprès de la population <p>→ Ressources : Documentation et guides du canton, CEP, mandataire, associations</p> <p>→ Arguments de mise en œuvre : Préserver l'environnement, la biodiversité, la santé des habitants et l'apparition de nouveaux risques infectieux absents de nos régions.</p>		

[N° 21] – Protéger la santé de la population des atteintes dues à la canicule	2024-2026	CHF 2'000
<p>→ Résultats attendus : Prévenir ou limiter les effets néfastes de la chaleur sur la santé de la population. Identification des personnes les plus vulnérables.</p> <p>→ Contenu de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actualiser le plan canicule communal - Actualiser avant chaque été la liste de la population à risque - Actualiser un concept de visiteurs communautaires - Réaliser au moins 1 action de prévention/sensibilisation (former les personnes en charge des visites, informer la population des risques et donner des recommandations). <p>Chaque personne âgée qui le demande pourrait être "suivi" " parrainée" afin d'avoir des visites communautaires régulières durant ces épisodes de forte chaleur.</p> <p>Coordonner ces mesures avec le CMS/SAPHIR/OSAD et les sociétés locales</p> <p>→ Ressources : Municipalité, habitants, préfet, documentation Canton, services d'aide et de soins à domicile (CMS et OSAD) et organisations régionales de protection civile.</p> <p>→ Arguments de mise en œuvre : Prendre soin des personnes vulnérables, Renforcer les liens sociaux entre les personnes, Apporter une plus-value paysagère, Promouvoir des mesures en faveur du climat et de la santé</p>		

5. Gouvernance et suivi de la mise en œuvre

Gouvernance

La **Municipalité** est responsable d'adopter et de piloter la mise en œuvre du PECC. Elle fixe les priorités et les objectifs à atteindre, détermine le calendrier et les budgets et supervise la mise en œuvre des actions. Elle engage l'action de chaque dicastère désigné afin d'initier les mesures nécessaires. Elle est responsable d'attribuer les mandats, d'activer les partenariats ou d'effectuer les demandes de crédits nécessaires à la réalisation des actions. Elle veille au respect du calendrier et des budgets, en adaptant le cas échéant les objectifs et le plan d'action selon l'évolution des projets.

Le **Conseil général (CG) de Croy**, a pour principales tâches :

- de prendre connaissance du PECC
- d'accorder ou non les budgets et investissements nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action proposé par la Municipalité

Pour toute cette démarche, la Municipalité est accompagnée par le bureau Planair. Celui-ci l'appuie dans l'élaboration des profils énergétiques et climatiques, la fixation des objectifs ainsi que l'identification et le suivi annuel des mesures du plan d'action. Le bureau prestataire lui apporte également un soutien dans les démarches nécessaires pour les demandes de subventions, ainsi que pour l'attribution de mandats complémentaires relatifs aux projets spécifiques.

Pour assurer la coordination opérationnelle, un **groupe de suivi** composé des membres de la Municipalité et du conseil général est créé, appuyé par le bureau Planair. Ce groupe de suivi est actuellement composé comme suit :

- M. Thierry Candaux, Syndic
- Mme Laurence Bordet, Membre du CG
- M. Stéphane Boulaz, Municipal
- M. Pierre BOVAT, Membre du CG
- M. Marc-André DUPERTUIS, Membre du CG
- M. Jérôme JOUSSON, Membre du CG
- M. Simon PINZELLI, Membre du CG
- M. Noé Tallon, Planair

Il se réunit au moins 2 à 3 fois par an pour :

- préparer les dossiers à soumettre à la Municipalité ;
- effectuer le suivi et proposer les adaptations du plan d'action (Tableau de suivi) ;
- évaluer et adapter les budgets (Tableau de suivi) ;
- déterminer les actions de communication à proposer à la Municipalité (chapitre 7).

Il informe régulièrement la Municipalité de l'avancée des travaux, à travers un point permanent porté à l'ordre du jour de ses séances.

Sources de financement

Le portage, la supervision et le suivi général de la démarche bénéficient de l'accompagnement du bureau Planair (cf. ci-dessus). Le mandat confié à ce bureau porte sur une durée de 4 ans. Ledit mandat est financé pour 50% par un montant de CHF 24'233.- porté au budget annuel sur les 4

prochaines années, et pour 50% par une subvention cantonale de l'ordre de CHF 12'117.-, qui sera versée par tranche annuelle. La validation du présent document de planification directrice par les autorités cantonales ouvre le droit au versement de la première tranche⁷.

Chaque mesure identifiée dans le cadre du plan d'action est, dans la mesure du possible, intégrée au budget de fonctionnement ou au plan des investissements. Les différentes sources de financement à disposition sont les suivantes :

- Budget de fonctionnement des différents dicastères concernés ;
- Demandes spécifiques de crédits au Conseil ;
- Fonds pour l'énergie, le climat et ou la durabilité ;
- Subventions fédérales, cantonales ou de la *Fondation actif !* à solliciter.

Le budget global nécessaire à la mise en œuvre des actions et projets proposé dans le cadre du PECC fait l'objet d'une évaluation et d'une adaptation annuelle par la Municipalité, sur recommandation du groupe de suivi avec l'appui du bureau mandataire.

Suivi de la mise en œuvre

La mise en œuvre des projets du plan d'action fait l'objet d'un suivi régulier, par le biais d'un Tableau de suivi des actions (en Annexe 6 ?). Ce tableau donne une vue d'ensemble de l'état de réalisation des actions et des prochaines étapes. Il est tenu à jour le plus régulièrement possible par le groupe de suivi, avec l'aide du bureau Planair.

Il fait l'objet d'au moins une révision annuelle, afin de garantir l'atteinte des résultats souhaités, d'évaluer l'avancement de la réalisation des actions et, le cas échéant, de procéder aux adaptations nécessaires. Cette révision doit être validée par la Municipalité.

Le tableau de suivi actualisé est ensuite remis, chaque année, aux autorités cantonales pour ouvrir le droit au versement des tranches annuelles de la subvention. La date de référence correspond à la validation de ce présent document par la Municipalité.

6. Communication du PECC

La Municipalité s'engage à communiquer à la population sur son engagement politique et sur la réalisation des projets prévus dans le cadre du plan d'action. Elle veille à la cohérence des messages et à créer une dynamique en faveur de la durabilité, du climat et de la transition énergétique. Ceci en informant sur les enjeux, en proposant une vision du futur attractive et en associant la population à la réalisation des objectifs de la Commune.

Le groupe de suivi, avec l'aide du bureau Planair, est chargé de proposer les actions de communication à la Municipalité, le cas échéant en collaboration avec des partenaires externes ou d'autres communes. Selon le public visé, les canaux suivants pourront être activés : séance d'information, ateliers participatifs ; journal communal ; pages dédiées ou vidéo explicative sur le site web de la commune ; lettres à la population ; affiches, etc.

⁷ Les conditions de subventionnement sont précisées dans une directive.

En s'appuyant sur les outils proposés par différentes entités, la Municipalité met également en avant les possibilités d'actions au niveau de la population, afin d'entraîner une dynamique positive sur tout son territoire. A cet égard, elle communique notamment sur les soutiens financiers disponibles et relaie auprès de sa population les campagnes et programmes de sensibilisation existants.

Une attention particulière sera donnée à l'organisation d'événements qui permettent d'aller au-delà de l'information, en rendant active la population, en touchant un public plus large et en collaborant avec les sociétés ou associations locales (cf. Fiche d'action n° 4 « Favoriser la participation et l'engagement de la population »).

7. Conclusion

Par le présent document, la Commune de Croy s'engage activement dans une politique énergétique, climatique et de durabilité. Cette démarche vise en particulier à réduire les émissions de gaz à effet de serre en diminuant en premier lieu sa consommation d'énergies fossiles et en augmentant sa production énergétique renouvelable, ainsi qu'à s'adapter aux effets des changements climatiques.

Ainsi, la Commune fait preuve d'exemplarité face à ces enjeux. Par ce PECC, elle affirme son souhait d'encourager ses habitant-e-s et toutes/tous les acteur-trice-s présent-e-s sur son territoire à s'engager activement et à participer aux actions qu'elle entreprend.

Adopté par la Municipalité le 17 juin 2024



Candaux Thierry
Syndic



Christine Racine Cornuz
Secrétaire

8. Annexe

Annexe 1 : Programme de la soirée avec la population du 25.09.2023

Annexe 2 : Présentation faite à la population le 25.09.2023

Annexe 3 : Synthèse de la soirée du 25.09.2023 et principaux résultats

Annexe 4 : Le formulaire d'enquête réalisé auprès des habitants

Annexe 5 : Le fichier Excel d'analyse des résultats de l'enquête

Annexe 6 : Tableau de suivi des actions complété par la Municipalité

